

COMMUNE DE COLOMBIER

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CARTE COMMUNALE

PREFECTURE DE LA LOIRE  
Reçu le  
16 JAN. 2012

Direction des Collectivités Territoriales  
et des Affaires Juridiques

RAPPORT DE PRESENTATION



Décembre 2011

Rosine Buhot Loiseau Architecte Urbaniste – 5 rue Honoré d'Urfé - 42000 Saint-Etienne  
[buhot-loiseau@wanadoo.fr](mailto:buhot-loiseau@wanadoo.fr)

## Sommaire

CHAPITRE I. PRESENTATION DE LA COMMUNE .....	4
1. SITUATION ET CONTEXTE ADMINISTRATIF .....	4
1.1. Situation .....	4
1.2. Organisation du territoire communal .....	5
1.3. Contexte politique et administratif .....	6
2. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENTAL .....	8
2.1. Le relief .....	8
2.2. Le climat .....	8
2.3. L'hydrologie .....	10
2.4. La géologie .....	10
2.5. L'hydrogéologie .....	10
2.6. Les milieux naturels et les outils de protection .....	11
2.7. Le SIC FR 8201760 Crêts du Pilat .....	16
3. LE PAYSAGE .....	24
3.1. Les entités paysagères .....	24
3.2. Les enjeux paysagers .....	28
CHAPITRE II. LE CONTEXTE HUMAIN .....	29
1. DEMOGRAPHIE .....	29
1.1. Evolution depuis 1968 .....	29
1.2. Origine des variations .....	30
1.3. Age de la population .....	31
2. LE PARC DE LOGEMENTS .....	32
2.1. Composition du parc de logements .....	32
2.2. Le rythme de construction .....	34
3. POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES .....	34
3.1. La population active .....	34
3.2. La mobilité des actifs .....	35
3.3. Nature des activités non agricole sur la commune .....	36
3.4. Les activités agricoles et forestières .....	37
4. LE BATI ET LES EQUIPEMENTS .....	38
4.1. L'organisation du bourg .....	38
4.2. Les hameaux et les écarts .....	39
4.3. Les équipements publics et services .....	40
4.4. Les équipements d'infrastructure .....	42
5. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE .....	43

CHAPITRE III. LES CHOIX D'AMENAGEMENT .....	44
1. LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC .....	44
1.1. Les atouts .....	44
1.2. Les faiblesses ou éléments défavorables .....	44
2. LES CONTRAINTES D'URBANISATION .....	45
2.1. La compatibilité avec le SCOT et le PLH .....	45
2.2. Les périmètres d'éloignement .....	46
2.3. L'assainissement.....	47
2.4. Les contraintes de paysage .....	47
2.5. Les servitudes d'utilité publique .....	47
3. LE PROJET COMMUNAL.....	47
3.1. Les objectifs de développement.....	47
3.2. Les objectifs de protection.....	50
 CHAPITRE 4. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT .....	 51

## PREAMBULE

La commune de Colombier (1786 hectares et 300 habitants soit une densité de 17 habitants/km<sup>2</sup>) est située dans le Parc Naturel Régional du Pilat. A 800 m d'altitude, le village de Colombier domine la vallée du Ternay qui a profondément entaillée la vallée en amont de Saint-Julien-Molin-Molette. La commune desservie par la RD 8 et 34 est en léger retrait au Nord de la RN 82 reliant notamment les villes de Saint-Etienne (à 20 km) et d'Annonay (à 15 km).

Sur le plan urbanistique, la commune dispose d'une carte communale approuvée en janvier 2007.

La carte communale encadre spatialement la délivrance des permis de construire sous respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et du Schéma Directeur d'Annonay.

La commune fait partie de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire approuvé en février 2010.

A la suite du changement d'équipe municipale lors des élections de mars 2008, le conseil municipal souhaite modifier la carte communale en vue de rechercher les possibilités de constructions nouvelles, de conforter les possibilités de changements de destination des bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés et de sécuriser les exploitations agricoles susceptibles de reprise.

L'élaboration d'une nouvelle carte communale de Colombier s'inscrit dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 qui donnent aux cartes communales le statut de document d'urbanisme, approuvé conjointement par le conseil municipal et le préfet après enquête publique.

Le principe essentiel du document concerne « l'équilibre entre le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, dans le respect des objectifs du développement durable ».

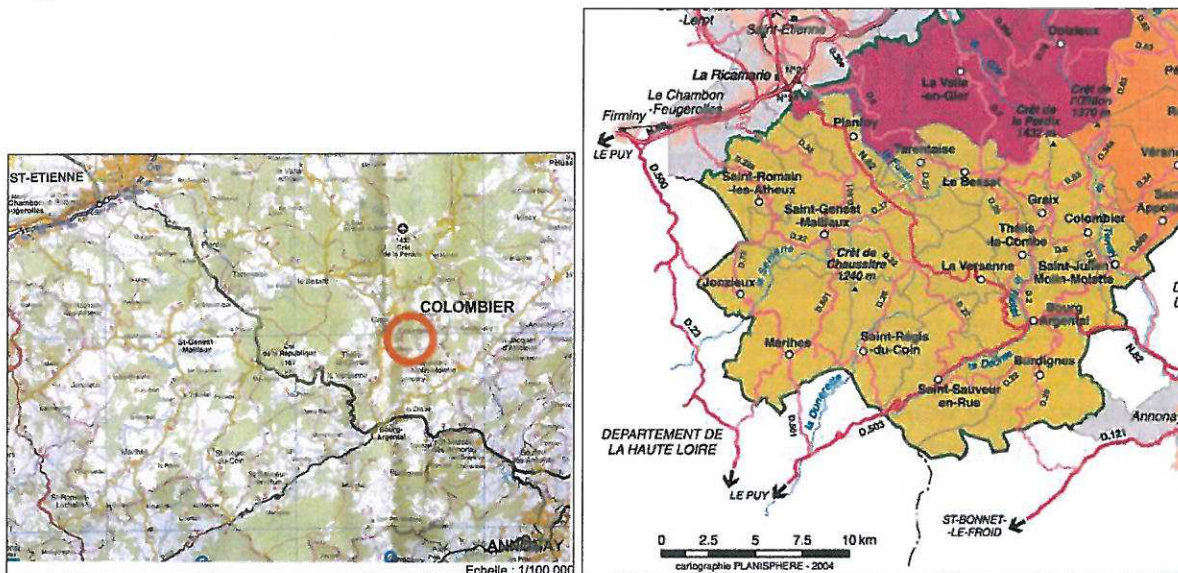
Le rapport de présentation expose l'évolution du contexte communal depuis la carte communale de 2007 et la démarche suivie avec notamment l'analyse du territoire et les enseignements qui en découlent, la définition des objectifs d'aménagement validés par le conseil municipal et les dispositions retenues pour la carte communale avec leurs justifications et la prise en compte de l'environnement et de la protection des paysages.

# CHAPITRE I. PRESENTATION DE LA COMMUNE

## 1. SITUATION ET CONTEXTE ADMINISTRATIF

### 1.1. Situation

La commune de Colombier est située au sud-est du département de la Loire, dans le canton de Bourg-Argental, à 20 km de Saint-Étienne, 15 km d'Annonay et 10 km environ de Bourg-Argental le chef lieu de canton.



La Communauté de Communes des Monts du Pilat

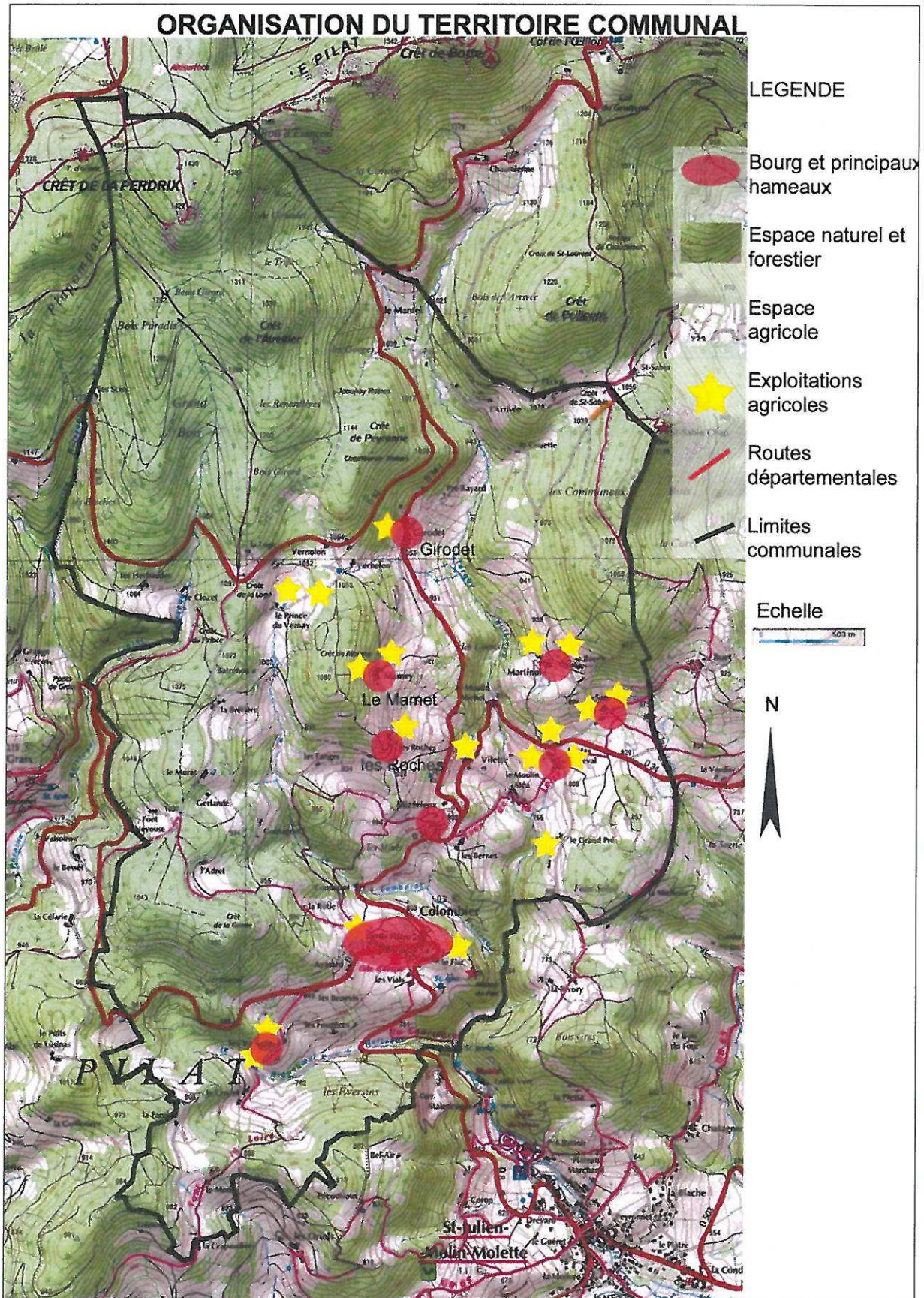
Le territoire communal compte 1786 hectares avec pour localités limitrophes :

- Au Nord-Est: Véranne
- Au Nord : Doizieux et la Valla-en-Gier
- Au Nord-Ouest: Graix
- Au Sud-Ouest: Thelis-la-Combe
- Au Sud : Bourg-Argental
- Au Sud-Est: Saint-Julien-Molin-Molette
- A l'Est: Saint-Appolinard

La desserte communale est assurée par:

- La RD 8 permet de rejoindre Saint-Julien-Molin-Molette au Sud-Est et Graix au Nord-Ouest.
- La RD 34 de Colombier en direction de Véranne.
- La RD 63 traverse la partie Nord du territoire communal pour accéder au Bessat et la RD 8 à l'Ouest et à Pelussin au Nord-Est.

## 1.2. Organisation du territoire communal



Le territoire s'étire en longueur sur le versant sud du Mont Pilat entre les altitudes de 644m dans le vallon du Ternay en limite communale et 1430 au Crêt de la Perdrix en limite nord, soit un dénivelé de 786 m sur une longueur de 5800m. Le bourg se situe dans la partie sud de la commune entre 800 et 850m d'altitude, les principaux hameaux se situent dans la partie centrale en dessous des 1000m d'altitude.

Le territoire communal est marqué du nord au sud par la coupure du vallon du Ternay, qu'emprunte l'itinéraire des routes départementales entre le col de l'Oeillon vers Saint Julien-Molin-Molette en passant par le bourg de Colombier. Cet axe routier nord sud est complété coté ouest par la RD 63 vers le Bessat entre les altitudes 1000 et 1100m et plus au sud la RD 8 qui relie Graix au bourg de Colombier. Coté est, la RD34 relie la commune à Véranne.

### **1.3. Contexte politique et administratif**

Administrativement, la commune de Colombier est rattachée au canton de Bourg-Argental et à l'arrondissement de Saint-Etienne, au département de la Loire, région Rhône-Alpes.

#### **a. Intercommunalité**

La commune fait partie de la Communauté de communes des Monts du Pilat créée en 2004. Cette communauté de communes est issue de l'extension créée en 1993 à laquelle adhère déjà la commune de Colombier.

Les compétences de la Communauté de communes des Monts du Pilat sont :

#### ***Pour les compétences obligatoires :***

1. En matière de développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.
- Construction et gestion d'ateliers-relais et opérations d'animation et de dynamisation de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture
- Politique de développement intercommunal en contrat avec le Département et la Région et emplois

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- SCOT
- ZAC pour les zones d'activités d'intérêt communautaire

3. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

4. Protection et mise en valeur de l'environnement

Gestion des déchets ; aménagement de rivières (procédures contractuelles opérationnelles) ; résorption des points noirs agricoles, charte paysagère (maîtrise d'ouvrage), études et/ou réalisation de projets de technologies innovantes pour un développement durable

#### ***Autres compétences :***

5. politique du logement et du cadre de vie : PLH ; OPAH ; OPAT

6. opérations touristiques d'intérêt communautaire

7. Soutien aux associations dans les domaines culturel, sportif, environnemental, social.

8. Action sociale : gestion d'un établissement spécialisé, différents projets et équipements sociaux

9. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

### **b. Le Schéma de Cohérence Territorial :**

La commune fait partie du périmètre du SCOT Sud Loire dont le projet a été approuvé le 11 février 2010. De ce fait la commune n'est plus concernée par le SDAU du Bassin d'Annonay.

Le SCOT classe tout le territoire communal en zone de valorisation et de protection des espaces naturels et agricoles et du paysage à l'intérieur du « cœur vert » du Parc naturel régional du Pilat.

La commune est une commune rurale ne constituant pas de centralité. Le pôle de centralité le plus proche est Bourg-Argental reconnu pôle de centralité intermédiaire.

### **c. Le Parc naturel régional du Pilat**

La commune fait partie du Parc régional du Pilat.

La charte du Parc du Pilat détermine pour une décennie les objectifs à atteindre et les actions à conduire afin de protéger le massif tout en créant les conditions d'un développement économique durable. L'actuelle charte a été validée par le décret du premier ministre en février 2001 et dessine le Pilat à l'horizon 2011. Pour mettre en œuvre ce projet, le Syndicat Mixte du Parc ne dispose pas de pouvoir réglementaire particulier, le projet se concrétise grâce à l'engagement de tous à conduire la charte.

Le plan de parc distingue 3 espaces aux vocations différenciées :

- La couronne du Parc, limite franche volontaire entre ville et campagne
- Les balcons, lieux de vie dynamiques fondés sur un développement durable
- Les crêts et leurs abords, espace de nature préservée et gérée.

La commune de Colombier est incluse dans ce dernier espace.

### **La révision de la charte**

La révision de la charte a été engagée. Le projet de charte 2013-2025 pour le Parc du Pilat doit permettre le renouvellement du label de Parc naturel régional (PNR), mais aussi, pour la première fois, apporter la reconnaissance d'Agenda 21 local. Une double labellisation qui valorise l'engagement du territoire en faveur du développement durable

La Région Rhône-Alpes a émis un avis favorable sur l'avant-projet de charte qui est actuellement soumis à l'avis de l'Etat.

## 2. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

### 2.1. Le relief

La commune appartient aux monts du Pilat qui dominent le couloir Rhodanien.

Elle se caractérise par un relief de moyenne montagne, assez accidenté et dont les effets de cloisonnement sont réels par secteur.

Le relief est marqué et élevé et s'étage de 644 m (en limite Sud de la commune dans la vallée du Ternay) à 1429 m d'altitude (au Nord de la commune dans le massif du Crêt de la Perdrix). Il présente une succession de monts ou de crêts. Les creux et les pleins s'enchaînent et donnent naissance à des vallons étroits et encaissés où s'écoulent des ruisseaux.

Le village se situe sur un mamelon à 806 m d'altitude et marque le passage d'un vallon à un autre.

### 2.2. Le climat

#### Les températures et précipitations



Département : L O I R E

Période  
1993 à 1998  
6 ans

	PELUSSIN (Crêt de l'Ouilon) (42168004)				SAINT-GENEST-MALIFEAUX (42224003) (Col République)			
	Tempé Min (°C) moyenne	(Tn+Tx)/2 (°C) moyenne	Tempé Max (°C) moyenne	Précip R (mm) moyenne	Tempé Min (°C) moyenne	(Tn+Tx)/2 (°C) moyenne	Tempé Max (°C) moyenne	Précip R (mm) moyenne
	1995 à 1998	1995 à 1998	1995 à 1998	1995 à 1998				
Janv.	-2,4	-0,1	2,2	71,7	-2,1	1,5	5,2	69,2
Févr.	-1,9	1,0	3,9	41,0	-2,2	2,3	6,8	41,8
Mars	-1,5	1,4	4,2	31,4	-1,0	4,4	9,6	36,5
Avril	0,7	3,8	6,9	69,5	0,9	6,2	11,5	99,5
Mai	5,2	8,8	12,3	114,0	5,4	10,9	16,5	140,5
Juin	8,1	11,6	15,1	69,8	8,4	14,1	19,7	75,3
Juil.	10,7	14,3	17,8	76,9	10,4	16,6	22,8	83,7
Août	11,3	14,7	18,1	65,3	10,6	17,0	23,4	56,0
Sept.	6,7	9,8	12,8	76,6	6,5	11,8	17,1	101,0
Oct.	4,9	7,5	10,0	94,4	4,6	9,1	13,6	101,9
Nov.	0,2	2,4	4,7	159,1	0,6	4,4	8,2	99,9
Déc.	-2,1	0,4	2,9	66,3	-1,5	1,7	5,0	37,4
Année	/	/	/	/	/	/	/	/

"nbj" ou "j" : nombre de jours. "cum" ou "c" : cumul. "/" : données insuffisantes. Case vide : pas de données.  
(STATU17739v96) Le Mardi 17 Novembre 1998

Nous sommes dans un secteur de moyenne montagne et de transition entre la vallée du Rhône et la plaine du Forez. Le climat est de type semi-continentale pluvieux à influence montagnarde.

La moyenne des précipitations est de l'ordre de 936 mm / an. Les vents sont essentiellement de secteur Nord.

Le massif du Pilat culmine au crêt de la Perdrix (1432 m), et sépare deux régions très contrastées :

- D'un côté les versants Sud s'abaissent jusqu'en vallée du Rhône et offrent des coteaux bien ensoleillés et chauds.
- De l'autre, les versants Nord, plus froids et souvent enneigés l'hiver.

**METEO FRANCE- Rose des vents**

Station automatique **CRET DE L OEILLON**

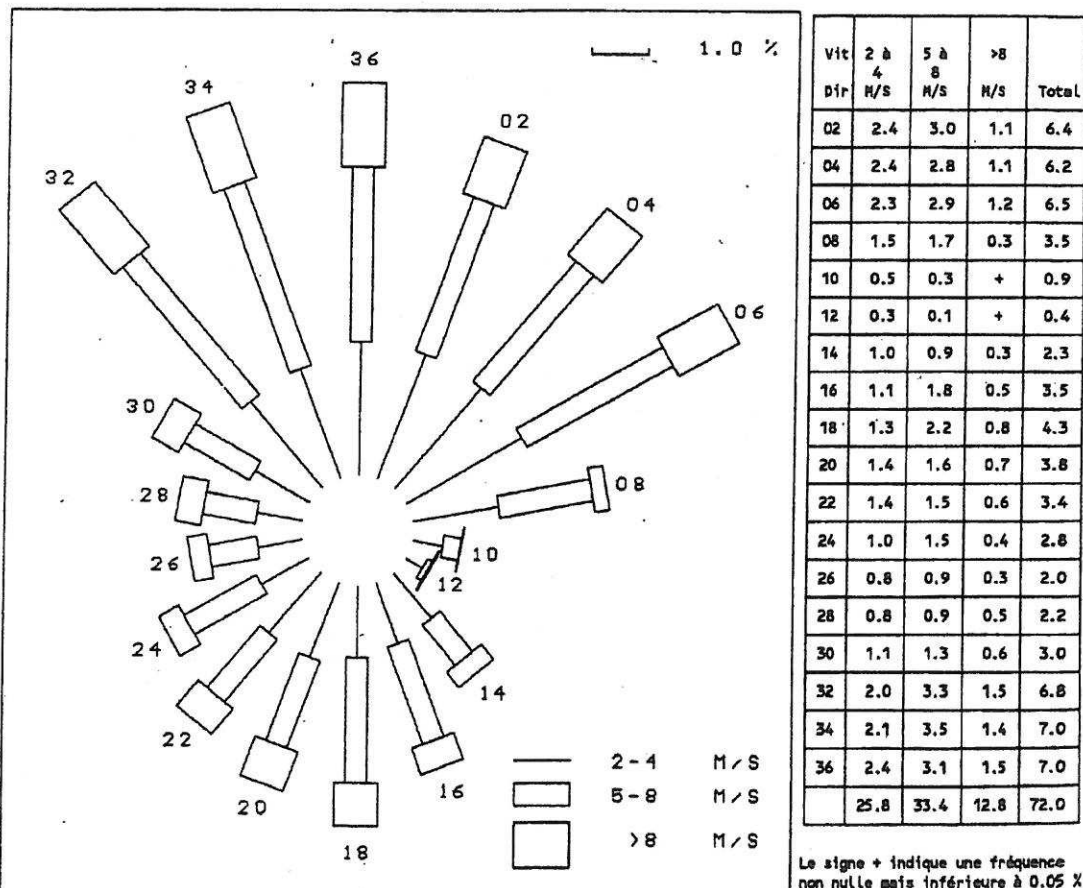
Commune **PELUSSIN**  
Lieu-dit **RELAIS TV PILAT**  
Département **LOIRE**

Altitude **1370.0 m**  
Latitude **45°23'4 N**  
Longitude **04°36'4**  
Hauteur anémo. **5 m**

Période : **JANVIER 1995 à OCTOBRE 1998**

Fréquences moyennes des directions du vent en %  
par groupes de vitesses : 2-4 M/S, 5-8 M/S, sup. à 8 M/S

Type de données : Valeurs trihoraires de 00 à 21 heures UTC



Fréquence des vents inférieurs à 2 M/S : 28.0 %

Nombre de cas observés : 10082  
Nombre de cas manquants : 1110

Le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.05 %

### **2.3. L'hydrologie**

La commune de Colombier appartient au bassin versant du Rhône. Le réseau hydrographique est bien développé. Les écoulements superficiels sont principalement ceux de la rivière le Ternay et ses deux affluents (le Combarot et le Riguebeuf). Le Ternay prend sa source sur le versant oriental du Pilat au pied du Crêt de l'Oeillon, à proximité du Col du Gralteau à 1200 m d'altitude. Après un parcours d'une dizaine de kilomètres avec un écoulement globalement du Nord au Sud, il se jette dans le barrage du Ternay puis en rive gauche de la Déôme affluent du Rhône. La superficie de son bassin versant est de 25.5 km<sup>2</sup>.

La Paraine est une rivière qui traverse le quart Nord-Ouest de la commune sur un axe Nord-Sud et prend sa source dans le Grand Bois. Elle se jette dans le Riotet qui est aussi un affluent de la Déôme.

### **2.4. La géologie**

La commune de Colombier se situe dans la zone profonde du Massif cristallin du Pilat. On rencontre deux types de formations qui sont :

- la série métamorphique du Pilat : située dans la partie Nord de la commune, représentée par des gneiss, des leptynites et des granites d'anatexie,
- les roches magmatiques de type granitique : situées dans le tiers Sud-Est de la commune.

Les roches cristallophylliennes non altérées présentent la caractéristique d'être imperméable, par contre, elles sont facilement altérables. Le produit de l'altération (roche fracturée, horizon de cailloutis, arène sablo-argileuse dans le meilleur des cas) est alors beaucoup plus filtrant.

Cette capacité drainante est accentuée par des phénomènes de fracturation qui sont bien développés sur la commune et sont susceptibles de drainer les eaux de surface vers des nappes souterraines. Les principaux axes de fracturation sont d'orientation Sud-Ouest / Nord-Est et Nord / Sud.

### **2.5. L'hydrogéologie**

Les réservoirs potentiels sur la commune sont les roches cristallophylliennes de type gneissique. Les débits de sources peuvent être relativement importants. C'est dans ces formations que l'on trouve les captages existants. En effet, celles-ci sont facilement altérables et le produit de l'altération est une arène sablo-argileuse. Ces terrains altérés renferment des nappes dont l'alimentation se fait par les eaux de pluie. Ainsi, les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> de la commune sont alimentés par ce type de sources. Généralement, les habitations sont toujours situées à l'aval des sources et n'ont donc pas d'incidence sur la qualité de ces eaux.

Dans les zones de forte pente du massif du Pilat, l'altération fissurale aboutit à l'édification de zones caillouteuses, à l'aspect d'éboulis, emballés ou non dans du sable. Les émergences sont nombreuses dans ces « chirats », en particulier dans le quartier de Vernolon - La Loge. De telles sources sont encore plus exposées à la contamination et leur débit peut fortement varier.

## 2.6. Les milieux naturels et les outils de protection

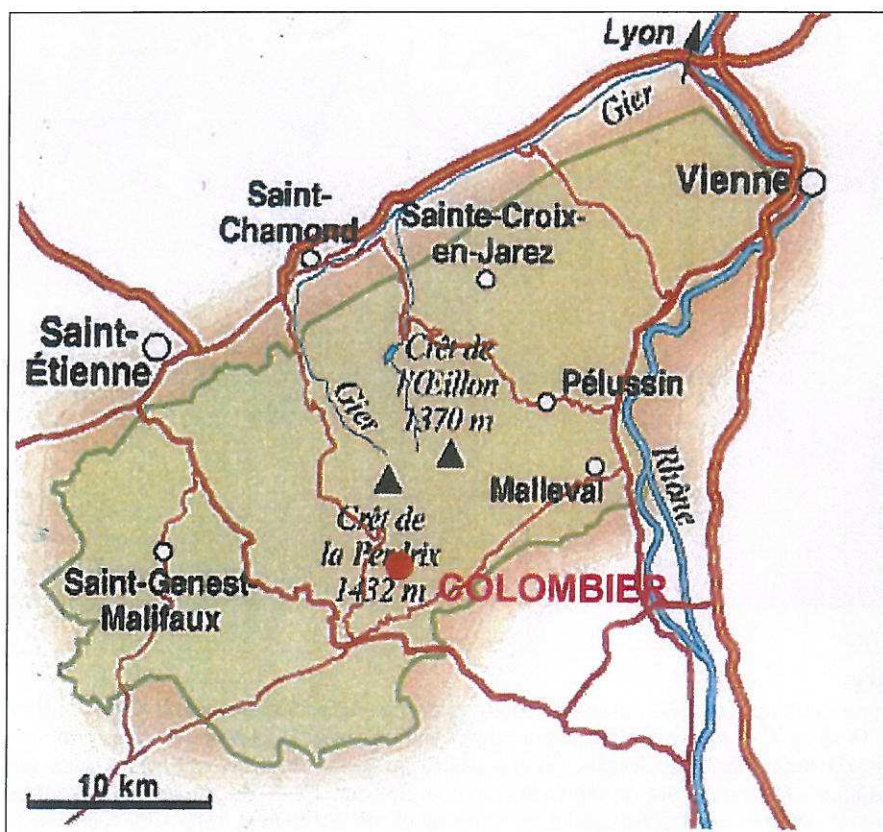
La commune de Colombier est située dans le Parc Régional du Pilat.

Certains milieux naturels remarquables ont fait l'objet de protections particulières et d'inscriptions à divers inventaires. Le territoire de Colombier est concerné par ces outils de protection.

### a. Le Parc naturel régional du Pilat

Son territoire de 71821 hectares est essentiellement montagneux, englobant les points culminants du Pilat (Crêt de l'Oeillon et de la Perdrix, Chaussitre, Pyfara...), le versant oriental jusqu'au Rhône, et les plateaux occidentaux au relief moins heurté. C'est un ensemble largement forestier, surtout sur les hauteurs très fréquentées par les citadins pour des promenades en forêt, les panoramas qui s'étendent à l'Oeillon jusqu'au Jura, la chaîne des Alpes jusqu'au Ventoux, au Velay, aux Monts du Forez et de la Madeleine, les cascades du Gier et du gouffre d'Enfer, son patrimoine historique (Rochetaillée et Sainte-Croix-en-Jarez), la pratique du ski de fond en hiver.

Le parc est un outil de protection qui permet de concilier l'activité récréative et le maintien, voire le développement, d'une activité rurale modernisée et renouvelée. Il existe un projet local de gestion de l'espace par l'agriculture secteur « contreforts méridionaux des crêts du Pilat ».



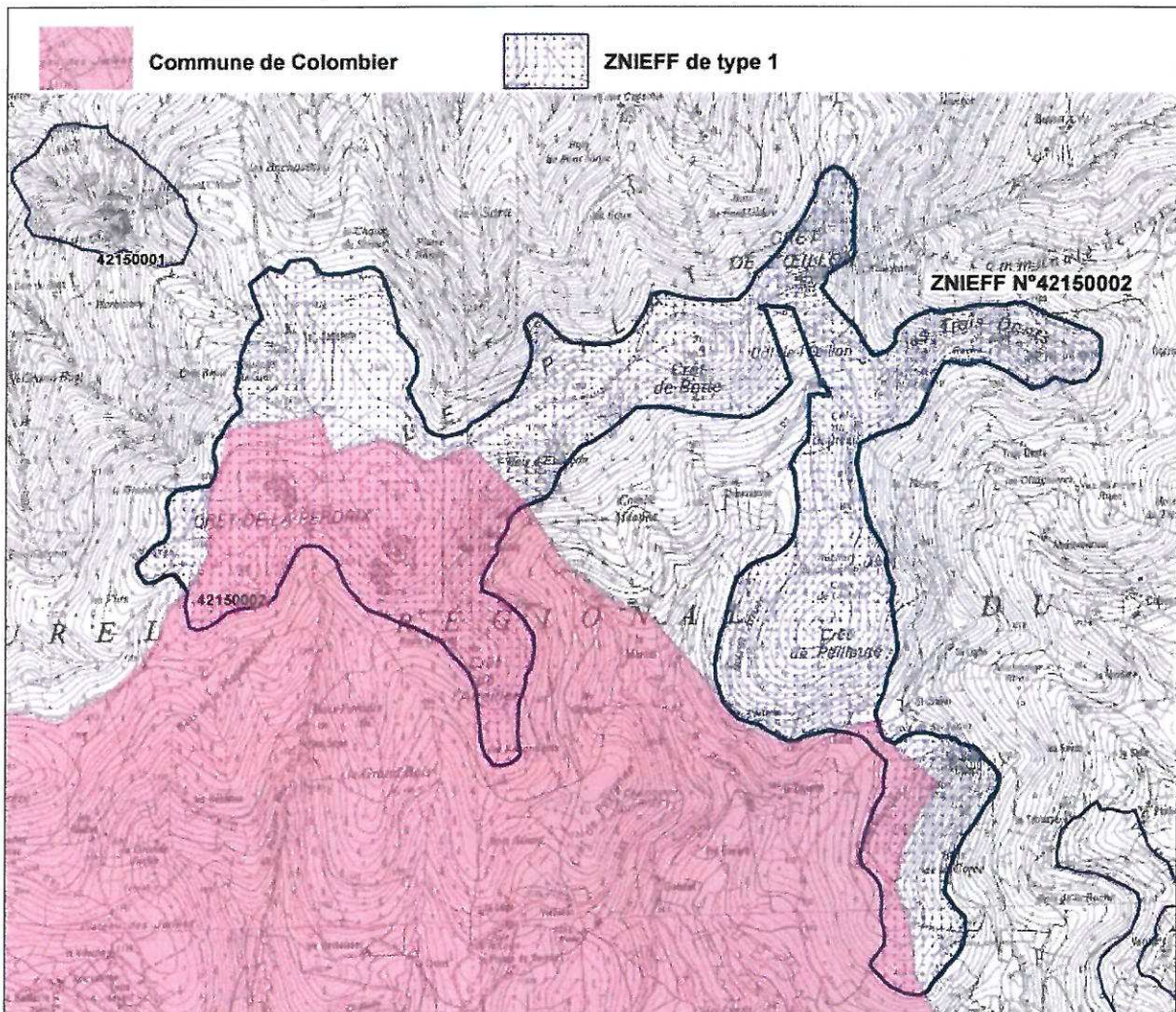
### b. Les ZNIEFF

Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont recensées dans un inventaire qui couvre le territoire national. Elles sont définies par l'identification d'un milieu naturel présentant un intérêt scientifique remarquable. On distingue :

- les zones de type 1, d'une superficie limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel
- les zones de type 2, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes

Le territoire de Colombier compte 1 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2

**ZNIEFF type1 n° 42150002 Landes, prairies, pelouses, éboulis et boisements des Crêts du Pilat**



Surface de la ZNIEFF : 694 ha

Description et intérêt du site

Au cœur du massif du Pilat, la zone centrale des Crêts présente toujours des altitudes supérieures à 1000 m. Elle culmine au crêt de la Perdrix, à 1432 m. Elle est essentiellement composée de milieux ouverts (landes, prairies, pelouses, éboulis) accompagnés de boisements de feuillus (hêtraies principalement) et de sapinières plus en marge. D'un point de vue géologique, le granite est omniprésent sur ce secteur. La limite nord, aux versants boisés abrupts, marque l'apparition de roches métamorphiques (gneiss et micaschistes) que l'on retrouvera jusqu'au contact de la vallée du Gier, avec l'entrée dans le bassin houiller stéphanois. La position de promontoire du Pilat, en bordure est du Massif Central, lui confère de multiples influences climatiques. A cela se surimpose sur les Crêts une tendance montagnarde marquée : la température moyenne annuelle est ici de l'ordre de 6°C, et il n'est pas rare d'observer plus de 120 jours de gel par an. A proximité des agglomérations stéphanoise et lyonnaise, ce secteur a largement été prospecté par les naturalistes et ce depuis plusieurs siècles puisque Jean-Jacques Rousseau lui-même y herborisait déjà au dix-huitième siècle !

L'ensemble de ses caractères physiques va conditionner la présence de milieux naturels spécifiques. La plupart de ces milieux s'inscrivent dans une série dynamique de végétation. En effet, l'ensemble des prairies, pelouses et

landes sont étroitement liées aux activités humaines en place. L'abandon des activités agro-pastorales sur les Crêts aboutirait inexorablement au développement de la hêtraie-sapinière qui représente le stade climacique (stade d'évolution ultime). Actuellement, six cents brebis montent encore en transhumance chaque année paître sur les crêts. Les milieux ouverts les mieux représentés sont les landes. On en distingue différents types, dominés par la Callune, les genêts, la Myrtille et plus rarement la Fougère aigle qui colonise certaines coupes forestières. Les landes ne sont pas homogènes et forment plutôt une mosaïque de milieux. Elles ont largement été colonisées par des ligneux tels que les sorbiers (Sorbier des oiseleurs, Alisier blanc), le Pin sylvestre ou, dans les secteurs les plus fermés, le Sapin pectiné et le Hêtre. La flore des landes est peu diversifiée, mais l'on y retrouve quelques raretés comme le Lycopode en massue, protégé dans la Loire et qui est notamment présent sur les secteurs de landes décapés pour l'exploitation de la terre de bruyère. Son cousin, le Lycopode des Alpes est encore plus rare. Il n'a cependant plus été revu ici depuis 1990. Les deux espèces ont des affinités pour les sols acides qui caractérisent les landes montagnardes du Pilat. Sur certains secteurs comme celui de la Jasserie, le paysage de lande laisse place à des prairies de fauche d'altitude particulièrement colorées et diversifiées en été. Là où les sols sont moins épais, quelques pelouses éparées s'installent avec une dominance du Nard raide. On observe aussi le Liondent des Pyrénées, composée aux fleurs jaunes qu'il ne faut pas confondre avec l'Arnica des montagnes également présente ici. L'ensemble de ces milieux ouverts attire des oiseaux caractéristiques, notamment parmi les pipits. Le nidification du Pipit farlouse a été confirmée en 1993. Il est régulièrement observé tout au long de l'année. Le Pipit spioncelle est lui beaucoup plus rare. Il est considéré comme un nicheur localisé et un hivernant très rare. Le Pipit à gorge rousse a lui été observé en migration en 1986 au crêt de l'Oeillon. C'est un migrateur très rare dans le département de la Loire. D'autres petits oiseaux remarquables comme l'Alouette lulu et le Bruant fou sont observables dans les landes. C'est également le territoire de chasse de prédilection de certains rapaces comme le Busard Saint-Martin à la recherche de rongeurs ou le Circaète Jean-le-Blanc en quête de serpents ou de lézards. Très localisés et imbriqués dans ce vaste ensemble, des petits milieux tourbeux revêtent également un intérêt écologique. Malgré leur très faible étendue, on y retrouve des espèces caractéristiques comme le Rossolis à feuilles rondes, une plante carnivore protégée, ou le Léopard vivipare. Une des originalités des crêts réside dans l'extension d'éboulis siliceux particuliers : les "chirats". Ces éboulis sont issus de l'alternance du gel et dégel de la roche pendant la dernière période glaciaire.

L'eau s'infiltrant dans les fissures rocheuses a ainsi provoqué l'éclatement de la roche. Ils abritent maintenant une faune spécifique avec des insectes rares. Il s'agit notamment de certains coléoptères comme *Nebria lasfresnayei*, espèce d'origine boréale rare en France.

C'est également un milieu favorable au Monticole de roche, merle montagnard farouche et solitaire. Enfin, à la marge, les boisements deviennent de plus en plus importants. Les peuplements de sapins et de hêtres apparaissent. A la faveur d'une clairière, il est possible d'observer le Lys martagon, plante rare dans le Pilat et dont le ramassage ou la récolte sont interdits dans la Loire ; autant revenir chaque année retrouver cette belle plante bulbeuse pour admirer sa floraison.

## **ZNIEFF type2 n° 4215 Crêts du Pilat**

Surface de la ZNIEFF : 3817 ha

### Description et intérêt du site

Le Pilat est un massif de moyenne montagne, dont les altitudes s'échelonnent de 150 à 1432 m au Crêt de la Perdrix. Animé de « Crêts », alternant plateaux agricoles, forêts ou landes, il offre une position intermédiaire entre les montagnes du Mâconnais, du Beaujolais et du Lyonnais au nord, et les massifs plus élevés du Vivarais au sud. Sa haute silhouette domine les agglomérations de Saint-Etienne, de Lyon et d'Annonay. Il représente ainsi une zone d'attraction pour deux millions de citoyens résidant à moins de cinquante kilomètres de ses limites.

Ceinturé par les vallées de l'Ondaine, du Gier et du Rhône, c'est aussi un château d'eau, ainsi qu'un carrefour ancestral aux confins du Dauphiné et du Forez, du Vivarais, du Velay et du Jarez.

Les ressources forestières de la montagne ont longtemps constitué la principale activité, doublée souvent d'un artisanat familial (tissage, sériciculture...).

Le massif présente un couvert végétal contrasté, en fonction de l'étagement altitudinal.

Les vallées les plus abritées du couloir rhodanien accueillent une végétation sous influence méditerranéenne (amandiers, micocouliers, Chêne vert, cactus raquettes introduits de longue date...).

Jusqu'à 800 m d'altitude environ, les collines sont couvertes de pâturages, de chênaies, de châtaigneraies et de forêts de Pin sylvestre. Au-delà débute l'étagement montagnard, domaine du Hêtre et du Sapin pectiné, mêlé d'Epicéa ou de Douglas introduits en reboisement, et parsemé de landes à Genêt purgatif.

Le microclimat des crêtes sommitales est plus rigoureux, propice à l'extension des landes à Callune et à myrtilles. Autour du Crêt de la Perdrix et de celui de l'Oeillon, la zone décrite offre un relief très accidenté, d'altitude toujours supérieure à 1000 m.

Epars dans la forêt, des amas de blocs sont colonisés progressivement par la végétation : lichens, mousses et enfin myrtilles, Callune, sorbiers puis Sapin pectiné : ce sont les « chirats ».

Les « crêts » offrent des vues saisissantes sur la chaîne des Alpes, du mont Blanc au mont Ventoux, ainsi que sur le Massif Central, des Monts du Lyonnais aux volcans d'Auvergne et aux Cévennes.



### c. La faune, la flore et le milieu forestier

#### La faune

La faune suivante est présente dans l'ensemble du secteur de ce versant du Pilat.

Avifaune : Pipit des arbres, Sittelle torchepot, Mésange bleue, Mésange à longue queue, Pic épeiche, Pie grièche écorcheur, Grive Musicienne, Bruant zizi, Bec-croisé des sapins, Buses variables.

Mammifères : Sangliers, Chevreuils, Renards, Blaireaux, Hérissons, Campagnols, Rats surmulots, Fouines, Marthes, Lièvres, Lapins de garennes, Belettes, Ecureuils.

#### La flore et les milieux forestiers

Le climat assez pluvieux et nébuleux qui règne dans la région, l'altitude avoisinant les 1000 m et le sol en place ont entraîné l'apparition d'une végétation de basse montagne, essentiellement représentée par les plantes de la série du hêtre : des landes à genêt purgatif et à callune, des sous-bois très largement colonisés par les airelles.

Les peuplements ne sont pas purs, mais parfois fortement mêlés de pins sylvestres. On rencontre également l'Erable sycomore et le frêne, surtout en bord de routes ou en lisières.

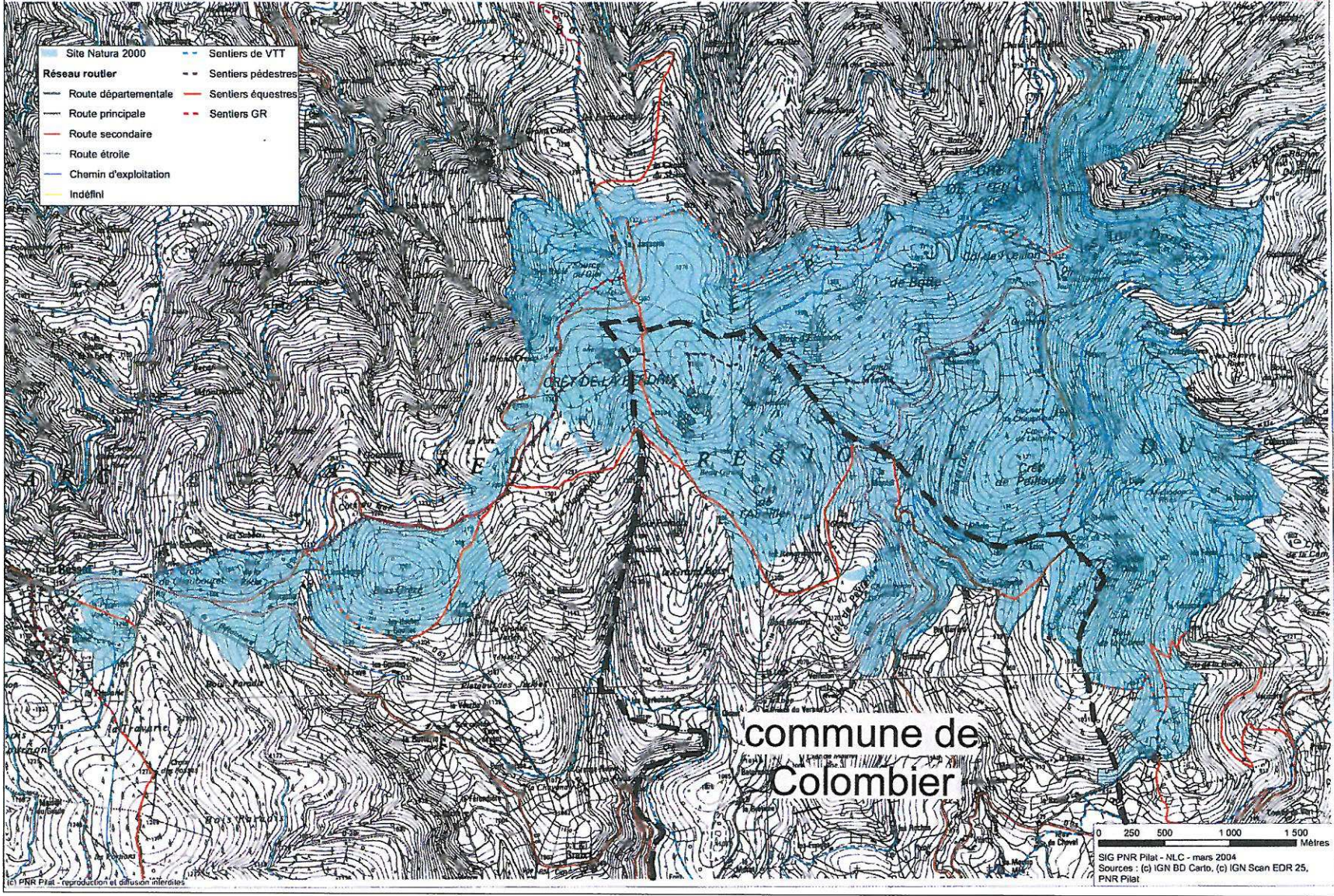
Strate		Genre & espèce		Abondance moyenne		
Arborescente	Caducs	<i>Hêtre commun</i>	<i>Fagus sylvatica</i>	++++		
		Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	++		
		Chêne rouvre	<i>Quercus petraea</i>	++		
		Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	+		
		Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	+		
	Persistants	<i>Sapin pectiné</i>	<i>Abies alba</i>	++++		
		<i>Pin sylvestre</i>	<i>Pinus sylvestris</i>	++++		
		Douglas	<i>Pseudotsuga merziesii</i>	+++		
		Sapin de Vancouver	<i>Abies grandis</i>	++		
		Epicéa commun	<i>Picea abies</i>	+		
Arbustive	Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>	++			
	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	++			
	Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i>	++			
	Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	+			
	Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>	+			
Herbacée	Graminées	<i>Canche flexueuse</i>	<i>Deschampsia flexuosa</i>	++++		
		Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	+		
	Dicotylédones	<i>Myrtille</i>	<i>Vaccinium myrtillus</i>	++++		
		<i>Digitale pourpre</i>	<i>Digitalis purpurea</i>	+++		
		Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	++		
		Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>	+		
		Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>	+		
		Laitue des murs	<i>Mycalis muralis</i>	+		
		Gemmandrée scorodaine	<i>Teucrium scorodonia</i>	+		
		Préanthe pourpre	<i>Prenanthes purpurea</i>	(+)		
		Rumex petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	+		
		Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	+		
		Galéopsis	<i>Galeopsis tetrahit</i>	+		
		Ptéridophytes	<i>Polypode</i>	<i>Polypodium vulgare</i>	+++	
			Fougère mâle	<i>Dropteris filix mas</i>	+	
			Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	+	
		Muscinale	Mousses	<i>Leucobryum glauque</i>	<i>Leucobryum glaucum</i>	++++
				Thuidie à feuilles de Tamaris	<i>Thuidium tamarisichum</i>	++

CODE D'ABONDANCE

++++	Abondant
+++	Très fréquent
++	Fréquent, peu abondant, souvent localisé
+	Présent, localisé
(+)	Rare



# Site Natura 2000 des Crêts du Pilat (FR8201760)



### **b. Les habitats d'intérêt communautaire du site**

Sur le site des Crêts, on retrouve 15 habitats génériques d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires. Ces habitats peuvent être déclinés en 32 habitats élémentaires d'intérêt communautaire listés dans le tableau ci-dessous.

#### Légende du tableau

"Code N2000": code Natura 2000 d'après L305/45, JOCE du 8/11/97

"CORINE biotopes": code de l'habitat en typologie européenne CORINE

"Rareté MC": rareté estimée de l'habitat dans le Massif Central

C = commun - AR = assez rare - R = rare

\* = Statut de la Directive Habitat: habitat prioritaire

Les lignes grisées correspondent au nom générique des habitats élémentaires présentés.

Code N2000	CORINE biotopes	Intitulé	Groupement / association	Surfaces concernées Facteurs favorables / défavorables	Rareté MC
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Loiseletia-Nanojuncetea</i>				
	22.31	Végétation flottante à Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i> ( <i>Ranunculus flammula</i> )	Quelques dizaines de m <sup>2</sup> Menacé par la surfréquentation	AR
4030	Landes sèches européennes (122 ha)				
	31.226	Lande à Myrtille et Genêt poilu	<i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Genista pilosa</i>	Habitat représenté sur de faibles surfaces ne permettant pas une expression optimale du groupement Evolution vers le fourré à Alouchier blanc et Sorbier des oiseleurs	AR
	31-226	Lande à Myrtille et Airelle rouge	<i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Vaccinium vitis-idaeus</i>	Landes basses d'altitude sur sols acides et très pauvres, très représentatives du site des Crêts du Pilat (122 ha) Menacées par le boisement naturel	R
	31-226	Lande à Myrtille et Calamagrostide faux-roseau	<i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Calamagrostis arundinacea</i>		R
	31-226	Lande à Myrtille et Sceau-de-Salomon verticillé	<i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Polygonatum verticillatum</i>		AR
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> (33 ha)				
	31-842	Lande à Genêt purgatif et Myrtille	<i>Cytisus oromediterraneus</i> <i>Vaccinium myrtillus</i>	Habitat très représentatif des Crêts du Pilat (33 ha) Menacé par le développement des ligneux	C
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (8,7 ha)				
	34-32	Pelouse à Euphrase officinale et Polygala commun	<i>Euphrasia officinalis</i> <i>Polygala vulgaris</i>	Habitat occupant de faibles surfaces, peu représentatif du site (Chaumienne, Cubusson) Menacé par la fertilisation des sols et la fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles	R?
	34-32	Pelouse à Euphrase officinale et Fenouil des Alpes	<i>Euphrasia officinalis</i> <i>Meum athamanticum</i>	Pelouse fréquente sur les versants des Crêts du Pilat et dans la vallée du Ternay (8,7 ha) Menacé par la fertilisation et la fermeture du milieu par abandon des pratiques agricoles	R?
6230	Formations herbues à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (39 ha)*				
	35-11	Pelouse à Polygala commun et Nard raide*	<i>Polygala vulgaris</i> <i>Nardetum strictae</i>	Habitat marginal, peu représentatif (vallée du Ternay, Cubusson) Menacé localement par la fertilisation	AR
	35-11	Pelouse à Fétuque filiforme et Fenouil des Alpes*	<i>Festuca filiformis</i> <i>Meum athamanticum</i>	Habitat assez caractéristique du site Menacé par l'intensification agricole ou la déprise, sensible à la fertilisation	AR
	35-11	Pelouse à Liondent des Pyrénées et Nard raide*	<i>Briza media</i> <i>Agrostietum capillaris</i>	Végétation très représentative des hauts sommets du Pilat (La Jasserie) Menacé par l'intensification ou la déprise agricole	R?
	35-11	Pelouse à Nard raide et Fenouil des Alpes*	<i>Nardus stricta</i> <i>Meum athamanticum</i>	Végétation assez représentative du site Menacé par la fertilisation et la déprise agricole	AR
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (11,4 ha)				
	37-312	Bas-marais à Lotier des fanges et Scorsonère humble	<i>Loto uliginosi</i> <i>Scorzoneretum humilis</i>	Habitat très peu représentatif, en régression (une localité sur le site)	AR
	37-312	Bas-marais à Carvi verticillé et Fenouil des Alpes	<i>Carum verticillatum</i> <i>Meum athamanticum</i>	Habitat rare dans la zone d'étude, peu représentatif du site occupant cependant par endroit des surfaces non négligeables Menacé par la fertilisation, le drainage, la déprise agricole	R?
	37-312	Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Scorsonère humble	<i>Selino pyrenaei</i> <i>Scorzoneretum humilis</i>	Habitat typique des flancs sud-est des Crêts du Pilat, assez représentatif du site (11,4 ha) Menacé par le drainage et l'eutrophisation	AR
	37-312	Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	<i>Selino pyrenaei</i> <i>Juncetum acutiflori</i>	Habitat occupant de faibles surfaces, mais assez représentatif du site des Crêts Menacé par la fertilisation, le drainage, la déprise agricole	AR

6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiflaires et des étages montagnards à alpin (2,1 ha)					
	37-81	Mégaphorbiaie à Aconit napel et Renouée bistorte	<i>Ranunculo aconitifolii</i> <i>Filipenduletum ulmariae</i>	Surfaces relativement faibles Menacé localement par le reboisement naturel	AR
	37-82	Mégaphorbiaie à Calamagrostide faux-roseau et Luzule des bois	<i>Calamagrostis arundinacea</i> <i>Luzula sylvatica</i>	Habitat très représentatif des zones sommitales (2,1 ha)	R
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (3,4 ha)					
	38-21	Prairie de fauche à Luzule champêtre et Brome mou	<i>Luzulo campestris</i> <i>Brometum mollis</i>	Habitat représenté sur 3,4 ha Localement menacé par la fertilisation	C
6520 Prairies de fauche de montagne (23 ha)					
	38-3	Prairie de fauche à Fromental et Fenouil des Alpes	<i>Arrhenatherum elatius</i> <i>Meum athamanticum</i>	Habitat occupant de faibles surfaces, mais assez représentatif du site des Crêts Menacé localement par la fertilisation et l'artificialisation (sur-semis, prairies artificielles) des parcelles	AR
	38-3	Prairie de fauche à Centaurée noire et pâturin de Chaix	<i>Centaureo nigrae</i> <i>Poetum chaixii</i>	Habitat phare des zones sommitales du Pilat (23 ha aux environs de la Jasserie) Menacé par la déprise ou l'intensification agricole	R
7110 Tourbières hautes actives					
	51-1134	Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun*	<i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Polytrichum commune</i>	Quelques dizaines de m <sup>2</sup> (entre la Jasserie et le Crêt de l'Oeillon) Menacé par le boisement	R
7140 Tourbières de transition et tremblantes					
	54-59	Bas-marais à Menyanthe trèfle-d'eau et Comaret des marais	<i>Menyanthes trifoliata</i> <i>Potentilla palustris</i>	Quelques dizaines de m <sup>2</sup> (flanes de la vallée du Ternay) Perturbation apportée par le pâturage	AR
8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>					
	34-11	Pelouse vivace pionnière à Orpin hirsute	<i>Sedum hirsutum</i>	Une dizaine de m <sup>2</sup> (massif des Trois Dents) Végétation pauvre en espèces, certainement du fait de l'altitude élevée pour un tel groupement	C
9120 Hêtrales acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (218 ha)					
	41-12	Chênaie sessiliflore – hêtraie à Houlique molle et pâturin des bois	<i>Quercus petraea</i> <i>Holcus mollis</i> <i>Poa nemoralis</i>	Habitat à caractère collinéen, peu représentatif du site des Crêts (Cubusson) généralement pauvre en espèces	C
	41-12	Chênaie sessiliflore-hêtraie à Canche flexueuse et Chèvrefeuille des bois, (variante à Myrtille)	<i>Quercus petraea</i> <i>Deschampsia flexuosa</i> <i>Lonicera periclymenum</i> <i>Vaccinium myrtillus</i>	Habitat collinéen occupant de faibles surfaces, peu représentatif des Crêts du Pilat pauvre en espèces Menacé par les plantations de résineux	C
	41-122	Hêtraie-sapinière à Dryopteris dilaté et Oxalide petite oscille	<i>Fagus sylvatica</i> <i>Abies alba</i> <i>Dryopteris diluata</i> <i>Oxalis acetosella</i>	S'observe régulièrement sur des surfaces restreintes, habitat assez représentatif du site	C
	41-122	Hêtraie-sapinière à Fougère aigle et Houlique molle	<i>Fagus sylvatica</i> <i>Abies alba</i> <i>Pteridium aquilinum</i> <i>Holcus mollis</i>	Végétation occupant de faibles surfaces, peu représentative du site des Crêts relativement pauvre en espèces	C
	41-122	Hêtraie-sapinière à Canche flexueuse et Myrtille	<i>Deschampsia flexuosae</i> <i>Fagetum sylvaticae</i>	Habitat typique des versants boisés du Pilat, très représentatif du site des Crêts Menacé par la plantation de résineux	C
	41-122	Hêtraie-sapinière à Canche flexueuse et Myrtille variante à Calamagrostide faux-roseau	<i>Deschampsia flexuosae</i> <i>Fagetum sylvaticae</i> <i>Calamagrostis arundinacea</i>		C
9160 Chênales pédonculées ou chênales-charmales sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> (0,9ha)					
	41-23	Frênaie à Véronique des montagnes et Laïche des bois	<i>Fraxinus excelsior</i> <i>Veronica montana</i> <i>Carex sylvatica</i>	Habitat collinéen occupant de faibles surfaces (0,9 ha), peu représentatif	C
9410 Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpin (0,9 ha)					
	42-23	Sapinière à sphaignes	<i>Betula pubescens</i> <i>Abietetum albae</i>	Habitat typique du montagnard supérieur, assez représentatif du site des Crêts (0,9 ha) Menacé par les plantations d'Épicéas	R?

### c. Les espèces d'intérêt communautaire du SIC

Aucune espèce végétale relevant de la Directive n'a été observée sur le site. En revanche, quelques espèces à statut (protégées ou inscrites sur liste rouge) ont été recensées.

D'autres espèces remarquables (rares à l'échelle du Massif Central, mais ne bénéficiant d'aucun statut particulier), sont présentes sur le site. Elles sont précisées en annexe.

Espèces à statut

Taxon	Statut
<b>Espèces protégées</b>	
<i>Diphysastrum alpinum</i>	Protection nationale - annexe I
<i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale - annexe II
<i>Knautia cf. godetii</i>	Protection régionale
<i>Lycopodium clavatum</i>	Protection départementale, Loire
<b>Autres espèces</b>	
<i>Aconitum napellus</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Potentilla aurea</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Vaccinium vitis-idaea</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Leontodon pyrenaicus</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Vaccinium uliginosum</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Gentianella campestris</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Hypochoeris maculata</i>	Espèce rare dans le Massif Central
<i>Thesium alpinum</i>	Espèce rare dans le Massif Central

### Les espèces animales

1/ Les oiseaux

- La Pie grièche écorcheur

Espèce présente de fin mai à septembre dans les zones ouvertes de bocage et de landes pourvues de haies; elle affectionne les buissons épineux sur lesquels elle empale ses proies (gros insectes et micro-mammifères) pour constituer un garde-manger: les "lardoirs".

La nidification a lieu en juin et juillet. Le nid est construit à faible hauteur, dans un buisson ; le couple élève 5 à 6 jeunes après une incubation de 15 jours.

Cette espèce est aujourd'hui en déclin.

- Le Busard Saint Martin

Ce rapace, présent toute l'année dans le Pilat, vit dans les milieux ouverts de landes, de prairies et de cultures, mais évite les zones de pratiques trop intensives. Il se nourrit de micro-mammifères, de petits oiseaux et d'insectes qu'il capture au sol après un vol de repérage en rase-mottes.

La nidification débute en avril; le nid est construit à même le sol, parmi la végétation haute; il y dépose 4 à 6 oeufs et l'incubation dure environ 30 jours.

A l'échelle européenne, cette espèce est considérée comme vulnérable.

#### - Le Circaète Jean-Le-Blanc

Ce grand rapace d'1,70m d'envergure s'observe de mi-mars à mi-septembre. Il est principalement présent dans les zones de relief; ses territoires de chasse sont les milieux ouverts chauds (prairies et landes sèches) où il peut trouver ses proies : reptiles (couleuvre, vipère, lézard), micro-mammifères et petits oiseaux.

De retour d'Afrique, le couple s'installe et construit son nid de préférence dans un vallon boisé et encaissé. La ponte d'un unique œuf a généralement lieu début avril; l'incubation dure 45 jours.

Cette espèce est considérée comme rare...

#### - Le Pic noir

Plus grand pic d'Europe, cet oiseau essentiellement forestier (hêtraies sapinières d'altitude et chênaies de plaine) a besoin d'une certaine quantité de bois mort pour trouver sa nourriture, composée d'insectes, de larves xylophages et de fourmis.

La présence d'arbres de gros diamètre lui permet le forage de sa loge de reproduction ; il y dépose généralement 4 oeufs, fin avril ou début mai. Après une courte incubation de 12 jours, l'élevage des jeunes au nid dure 27 jours.

#### - L'Alouette lulu

Présent toute l'année, ce petit passereau affectionne les milieux ouverts ou semi-ouverts à végétation rase, avec des secteurs nus sablonneux ou pierreux. Les cultures, landes et bois clairs lui sont favorables.

Cette espèce se nourrit principalement d'insectes et de leurs larves, plus quelques graines et jeunes pousses.

Elle élève généralement deux nichées au cours de la saison de reproduction, de 3 à 5 jeunes chacune; l'incubation dure 14 jours.

Cette espèce est considérée comme vulnérable à l'échelle européenne.

Ces espèces d'oiseaux, sauf le Pic noir, sont caractéristiques des milieux ouverts (landes, prairies...), d'où l'importance de la conservation de ces espaces en tant que habitats d'espèces.

## 2/ Les insectes

#### - L'Ecaille chinée

Ce papillon peut être observé de jour comme de nuit; son aire de répartition est large, de la péninsule ibérique aux pays baltes (absent de la péninsule scandinave). Il fréquente les biotopes frais et humides.

Dans le Pilat, d'après les observations de la Société des Sciences Naturelles Loire-Forez, cette espèce fréquente largement le massif et n'est aujourd'hui pas particulièrement menacée.

D'autres espèces remarquables (rares à l'échelle du Massif Central) sont présentes sur le site : Damier noir, Moyen nacré, Zygène de la filipendule, Zygène transalpine, Zygène turquoise.

### 3/ Les mammifères

Il n'y a pas d'espèce de mammifère d'intérêt communautaire sur le site. On peut cependant citer une espèce remarquable : - La Genette. Des traces de ce mammifère très discret ont été relevées en 1996 par la Fédération des chasseurs. Il bénéficie d'un statut de protection à l'échelle de l'hexagone depuis 1981.

#### **d. les objectifs et actions prévues par le DOCOB**

Les dispositions prévues dans le DOCOB pour le maintien des espèces d'intérêt communautaire sont à prendre en compte pour le projet communal.

Les objectifs de gestion sont :

- Préserver et/ou restaurer la biodiversité
- Améliorer la connaissance du site et le valoriser
- Mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs

A ces objectifs sont associés des actions qui ont été classées dans un tableau selon les trois objectifs principaux :

- actions favorables à la restauration et à la préservation de la biodiversité
- actions améliorant la connaissance et la valorisation du site.
- actions permettant la mise en œuvre et l'évaluation du DOCOB

La carte communale constitue un document d'urbanisme qui doit favoriser ces actions, particulièrement en ce qui concerne l'objectif de préservation et/ou restauration de la biodiversité.

Concernant cet objectif, le constat suivant a été fait :

Les habitats naturels d'intérêt communautaire abritent une faune et une flore remarquables. Leur maintien en bon état de conservation dépend des pratiques d'exploitation ou d'utilisation rationnelles, adaptées à leur spécificité, leur fragilité. Sur le site, on constate un relatif abandon des parcelles agricoles ou forestières.

Ce constat a impliqué l'énoncé des objectifs suivants :

- Contrôler l'embroussaillage et le développement des espèces ligneuses dans les milieux ouverts
- Préserver et/ou améliorer les cortèges floristiques des milieux exploités
- Préserver et/ou améliorer le fonctionnement hydrologique des milieux humides
- Conserver et/ou diversifier des milieux spécialisés
- Mettre en place une gestion sylvo-environnementale des hêtraies

### **3. LE PAYSAGE**

#### **3.1. Les entités paysagères**

Le Massif du Pilat, Parc Naturel Régional en position périurbaine, dispose d'une remarquable diversité de paysages : plateaux sylvo-pastoraux, reliefs plus escarpés à "chirats" dans la zone centrale et coteaux rhodaniens.

Le massif du Pilat culmine à 1435 m d'altitude et les paysages rencontrés sont caractéristiques des basses montagnes hercyniennes :

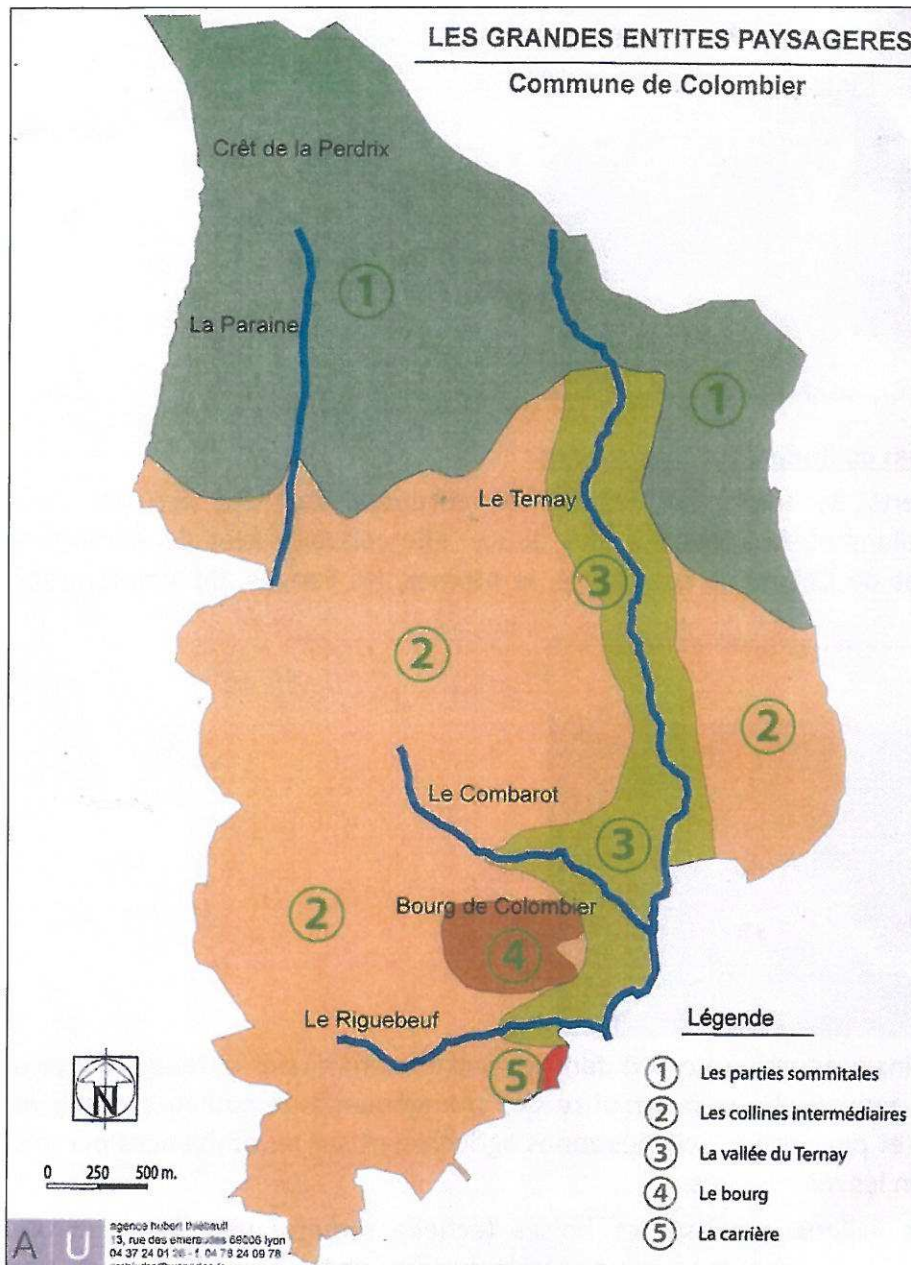
- reliefs mollement vallonnés et couverts de massifs boisés
- thalwegs légèrement creusés côté oriental où coulent de nombreux petits ruisseaux
- paysages agricoles dans les secteurs moins pentus : cultures ou prairies d'embouche.

L'alternance des boisements de feuillus et de résineux rythme les différents volumes. Localement nous trouvons une mosaïque de paysages où alternent petits bois de feuillus, prairies de fauches, champs cultivés. La végétation forestière est donc avec les terrains agricoles le point marquant du paysage et donne à la région une teinte où se mêlent toutes les nuances de la verdure.

Dans ce paysage, l'habitat est relativement aggloméré autour de bourgs ou de hameaux qui jalonnent le long des voies de communications. On rencontre quelques fermes et habitations isolées mais elles ne constituent pas une généralité.

La commune de Colombier est donc caractérisée par un paysage rural et montagneux. Le relief constitue un élément fondamental dans l'appréciation du paysage local. Le paysage est constitué d'un vaste plateau ondulé, fortement entaillé par la vallée du Ternay.

Cinq entités paysagères peuvent être mises en évidence pour l'ensemble du territoire communal de Colombier et cartographiées dans le schéma suivant :

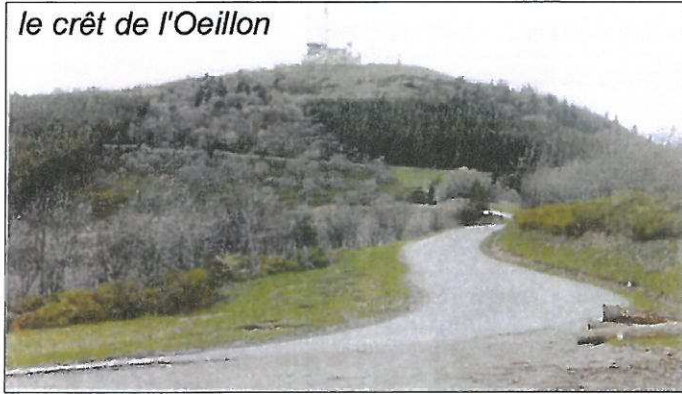


### La partie sommitale Nord, Nord-Ouest

Autour du crêt de la Perdrix, culminant à 1431 m, celui de l'Oeillon et la colline Saint Sabin, la zone des crêts, site des pelouses d'altitude, offre un relief très accidenté, d'altitude toujours supérieure à 1 000 m. Dans la forêt, des amas de pierres granitiques non recouverts par les arbres forment des tâches, colonisées progressivement par la végétation (lichens puis mousses et enfin myrtilles, bruyères, sorbiers et sapins) : ce sont les chirats, présents presque partout sous la sapinière au-delà de 1 000 m.

Lorsque des panoramas sont possibles (grande échelle), on peut apercevoir du col de l'Oeillon l'ensemble de la chaîne des Alpes, du mont Blanc au mont Ventoux, côté du crêt de la Perdrix s'offrent à la vue les monts du Lyonnais et les cimes de l'Auvergne et des Cévennes.

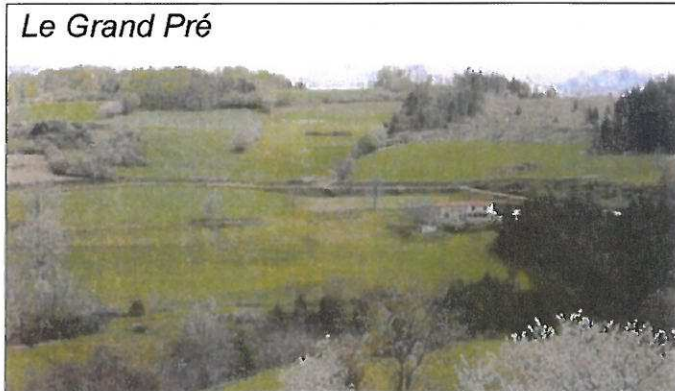
*le crêt de l'Oeillon*



### **Les ensembles collinéens intermédiaires**

Principalement recouverts de forêts sur les pentes abruptes, l'activité agricole s'est développée dans les vallons où la pente est plus douce. Elle cohabite avec de nombreux hameaux comme le Mas de Cheval, le Grand Pré, le Mamet, les Fanges, les Valottes, les Fougères, le Crozet...

*Le Grand Pré*



La trame boisée est moins prédominante que dans les parties sommitales et laisse une plus grande part à l'activité agricole. Ce paysage offre des changements de couleurs, sombres pour les parties boisées et plus claires pour les zones agricoles, et sur les ambiances par des variations d'échelle selon les micros sites :

- A l'intérieur des vallons encaissés et boisés (échelle réduite) une sensation de confinement ressort. On se sent à l'étroit et isolé du reste de l'espace.
- A l'inverse, dans les zones moins pentues et agricoles (échelle peu réduite) une sensation d'ouverture et de souplesse l'emporte.

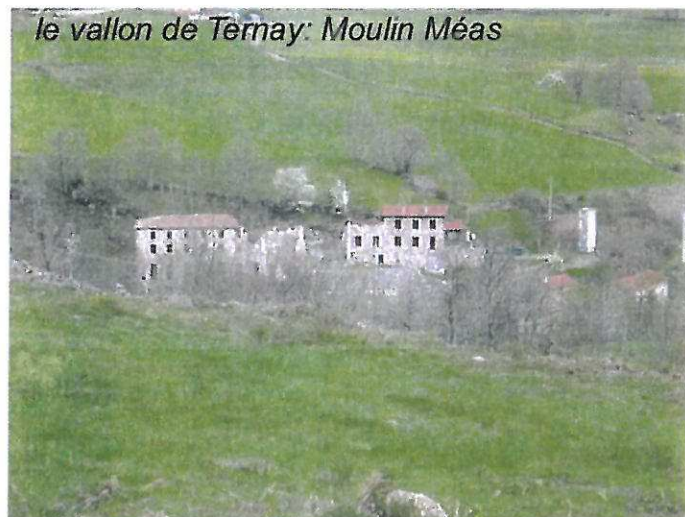
Dans l'évolution des paysages de Colombier, il convient aussi de citer les effets négatifs de la tempête de Décembre 1999 qui a décimé les lignes de crête boisée, les plus exposées aux rafales de vent. Depuis, des efforts ont été entrepris par les collectivités locales et le secteur privé pour restaurer les parties les plus abimées.

### **Le vallon du Ternay**

Outre ses attraits faunistiques et floristiques, cette vallée emprunte les ambiances de chaque étage topographique qu'elle traverse. A son départ, le sommet de la vallée est parfaitement inclus dans le domaine montagnard et présente une mosaïque de forêt et de prairies.

En dessous de la vallée est encaissée, occupée par des boisements maigres de chênes, de pins et de châtaigniers, entrecoupés de pâturages et de quelques prés de fauche.

Cette vallée sauvage est uniquement parcourue par quelques chemins, dans sa partie aval et dans sa partie amont. Elle offre un cadre intimiste dans ses proches abords tout en offrant de vastes perspectives en aval.



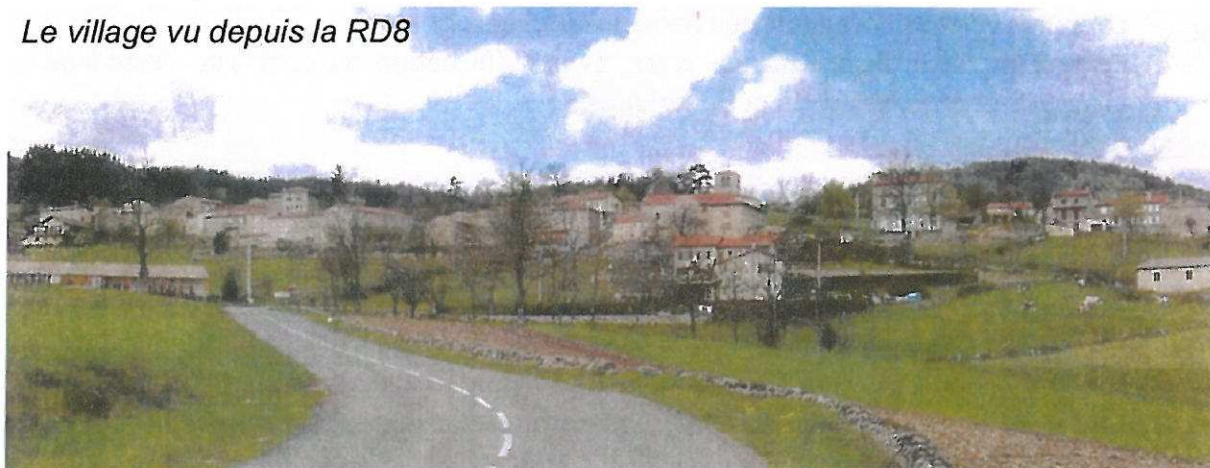
### Le bourg

Le site d'implantation du village oriente la morphologie actuelle du village dont les caractéristiques sont celles d'un village-rue. De forme allongée, sur un axe Est-Ouest le village de Colombier s'est développé de part et d'autre de la RD 8.

Son implantation en belvédère sur un mamelon lui procure un vaste panorama. Depuis l'aval, le village joue le rôle d'une vitrine. En amont, la perception du village est quasiment nulle, les habitations ne dépassant pas la ligne de crête.

Les points de contact entre le bâti et l'environnement naturel sont des plus sensibles avec une forte interpénétration et un jeu d'échelle des pleins et des vides à l'équilibre fragile faisant du village un subtil mélange rural, une composition entre espace naturel et urbain. L'attrait architectural réside dans l'ensemble des constructions. Le village compte toutefois une croix datée de 1720. Sur le reste du territoire, le patrimoine bâti réside dans une Croix datée de 1651, une datée de 1751, certains hameaux et fermes.

### *Le village vu depuis la RD8*



### La carrière

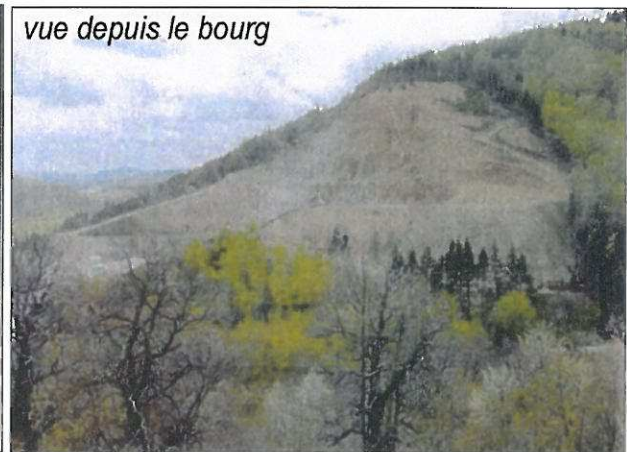
La carrière des « Gottes » est dans un secteur de transition entre la couronne du parc (secteur ayant pour vocation de rester un espace rural et à affirmer son rôle de 1<sup>ère</sup> couronne

naturelle du Pilat) et les crêtes qui forment la partie sommitale du parc (ce secteur, peu habité dominé par la forêt mais où subsistent des espaces ouverts grâce à l'agriculture, aux pâtures, et aux près de fauche, à vocation à rester le coeur naturel).

La carrière (696 m) est implantée dans un espace partiellement boisé relativement vaste qui sépare les 2 villages de Colombier (800 m) et de Saint-Julien-Molin-Molette (600 m).

La carrière est implantée dans une partie encaissée du vallon du Ternay.

Elle est située sur le coteau Ouest, en position de belvédère vis à vis des terrains situés au Nord, à l'Est et au Sud, le village se trouve en « première loge » paysagère. La configuration de l'ouverture de la carrière dans le versant, ainsi que celle du relief alentour, entraîne une perception visuelle du site, totale ou partielle, depuis un large secteur Nord-Ouest à Sud. La couleur claire de la roche mise à nu se détache de son arrière plan boisé.



### **3.2. Les enjeux paysagers**

Il s'agit en fait d'avantage d'éléments de réflexion, d'appréciation ou de vigilance en matière d'aménagement de la commune de Colombier.

En ce qui concerne le bourg :

- Affirmation du noyau villageois, en développant le cœur et en maintenant les coupures vertes par rapport aux hameaux proches.
- Protection forte de la ligne de crête, avec l'affirmation du contraste entre noyau villageois et paysages verts périphériques.

Les autres entités paysagères :

- Vigilance aux abords des hameaux pour ne pas déstructurer l'organisation traditionnelle et leur aspect typique.
- Protection du caractère rural de la commune.

D'une façon générale, il faut éviter la formation d'un paysage hybride mi-villageois, mi-rural : Pour cela, il faut éviter l'habitat diffus et le développement linéaire de l'urbanisation en maintenant les coupures vertes et redensifier les noyaux villageois, en particulier le bourg, en privilégiant le regroupement des constructions nouvelles autour de ceux-ci et la reprise des logements vacants.

## CHAPITRE II. LE CONTEXTE HUMAIN

### 1. DEMOGRAPHIE

#### 1.1. Evolution depuis 1968

##### a. la population communale

Population Colombier							
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007
<b>Population</b>	345	303	255	253	237	269	300
<b>Variation annuelle moyenne</b>			<b>1968 à 1975</b>	<b>1975 à 1982</b>	<b>1982 à 1990</b>	<b>1990 à 1999</b>	<b>1999 à 2007</b>
<b>de la population en %</b>			-2,4	-0,1	-0,8	+1,4	+1,4
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>		17,0	14,3	14,2	13,3	15,1	16,8

On distingue trois phases dans l'évolution démographique récente:

- De 1962 à 1975 : une phase d'exode rural commencée antérieurement, avec la perte de 90 habitants, soit une baisse de 2.28% par an et le passage de 345 habitants à 255 en 1975.
- De 1975 à 1990 : on tend vers une phase de stabilisation même si la commune perd encore 18 habitants soit une baisse de 0.51% par an : 237 habitants. Cette baisse prolonge le creux de vague démographique de Colombier.
- De 1990 à 1999 : une phase de reprise démographique avec un apport de 32 personnes (+1.42% par an), qui demande à être conforté pour affirmer durablement le renversement de la tendance dans un contexte cantonal encore défavorable.

Au cours de la période 1999-2007, le renversement de tendance s'est poursuivi, puisque la commune a enregistré l'arrivée de quelques nouveaux habitants pour atteindre environ 300 personnes. Dans le même période, le canton prolonge sa décroissance démographique.

En 2010, la population est estimée à 310 habitants.

##### b. le contexte local et régional

POPULATION : Taux de variation annuelle totale				
	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
Colombier	-0,1	-0,8	+1,4	+1,4
Canton de Bourg Argental	-0,3	-0,5	-0,5	-0,4
Département de la Loire	-0,1	+0,1	-0,3	+0,2
Région Rhône-Alpes	+0,69	+0,81	+0,60	+0,9%
Données nationales	+0,46	+0,51	+0,37	+0,7%

### c. La densité de population

	1999	2006
Colombier	15 hab./km <sup>2</sup>	17 hab./km <sup>2</sup>
Canton de Bourg Argental	42 hab./km <sup>2</sup>	45 hab./km <sup>2</sup>
Département de la Loire	89 hab./km <sup>2</sup>	98 hab./km <sup>2</sup>
Région Rhône Alpes	129 hab./km <sup>2</sup>	138 hab./km <sup>2</sup>

La densité de population de Colombier est très faible et s'explique par sa situation à l'écart des grands axes de circulation et son caractère montagnard qui présente d'importants des reliefs boisés et secteurs de haute altitude défavorables à l'activité humaine.

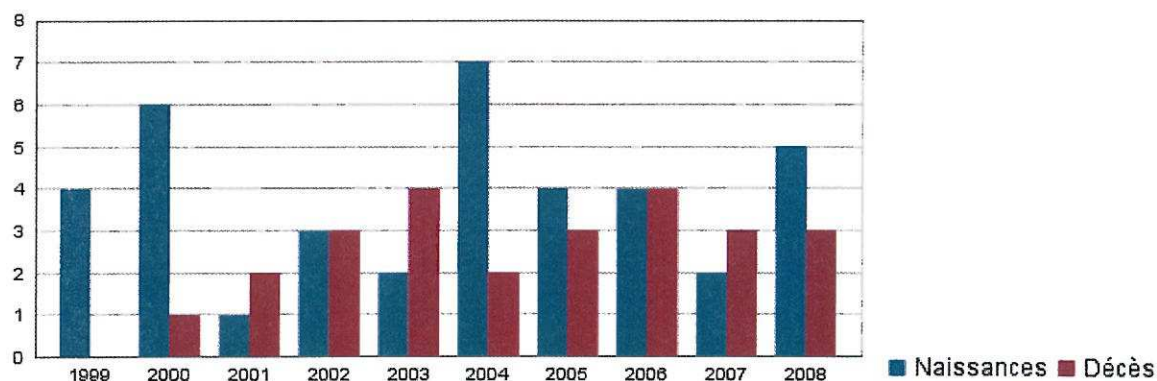
### 1.2. Origine des variations

Colombier - Indicateurs démographiques					
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
<b>Variation annuelle moyenne de la population en %</b>	-2,4	-0,1	-0,8	+1,4	+1,4
<b>- due au solde naturel en %</b>	-0,6	-0,6	-0,3	0,0	+0,5
<b>- due au solde apparent des entrées sorties en %</b>	-1,8	+0,4	-0,5	+1,4	+0,8
<b>Taux de natalité en ‰</b>	6,1	8,9	10,2	10,2	13,7
<b>Taux de mortalité en ‰</b>	12,2	14,5	13,2	10,2	8,4

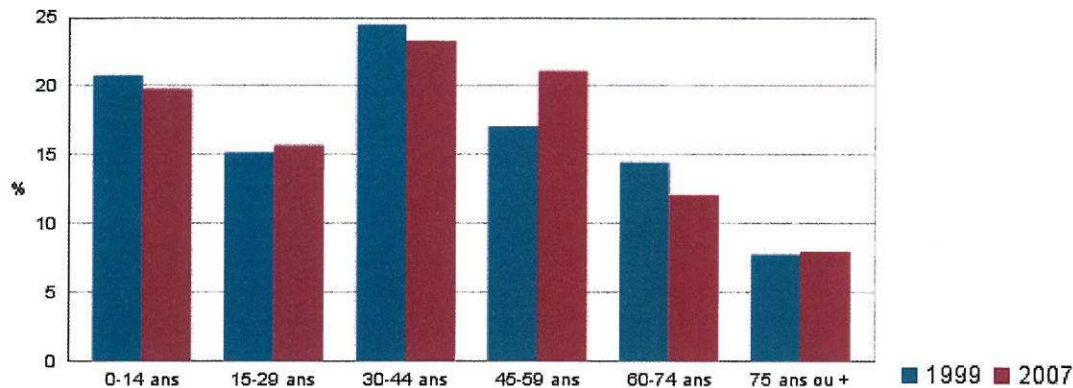
Le solde naturel : négatif depuis 1968, il s'améliore pour tendre à 0 en 1999. Cette situation a eu pour effet un vieillissement de la population en place. Entre 1990 et 2007, le solde naturel est devenu positif.

Le solde migratoire irrégulier oscille entre des valeurs positives et négatives. Depuis 1990 on note un regain de la croissance démographique par les nouveaux arrivants.

Il est à remarquer que depuis plus de 30 ans, et à l'exception des années 90-99, l'équilibre entre solde naturel et solde apparent entrée sorties se maintient, quelque soit les tendances globales de croissance ou décroissance successives.



### 1.3. Age de la population



En 1999, on notait une structure démographique vieillie mais en cours de rajeunissement avec le renforcement de la tranche des moins de 15 ans et des 30-59 ans, avec une stabilité des autres tranches d'âge.

Le recensement de 2007 ne confirme pas cette analyse puisque les moins de 15 ans sont en diminution, comme les 30-44 ans. Alors qu'on note une augmentation des 45-59 ans.

Globalement cette courbe s'explique par un arrêt de la progression démographique des jeunes familles avec enfant dans les années 2000.

#### ***En conclusion : Les tendances démographiques***

Colombier a été affecté jusqu'aux années 1990 par un exode rural marqué. Les années 1990-2000 ont permis une certaine reprise due à un solde migratoire positif. Les années 2000 sont marquées par un fléchissement de ce mouvement. Ces oscillations sont amplifiées relativement par la modestie des chiffres en valeur absolue. Si la diminution de l'arrivée de nouvelles familles devait se prolonger Colombier pourrait connaître une diminution des classes d'âge les plus jeunes, notamment la population scolarisée sur la commune.

Aujourd'hui, la croissance dépend beaucoup du solde migratoire mais la situation évolue avec une certaine progression du solde naturel.

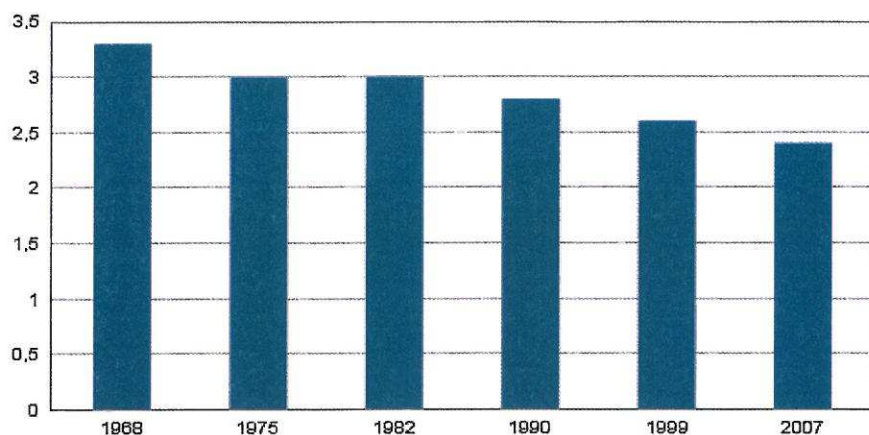
La croissance devrait être modérée par l'encadrement plus strict de la constructibilité par la carte communale. Cependant il faut conserver la possibilité d'installation de jeunes familles.

De plus, la variation de population dépend essentiellement de l'offre d'habitat déterminée elle-même par la capacité d'accueil des zones constructibles et le niveau de rétention foncière exercée par les propriétaires.

## 2. LE PARC DE LOGEMENTS

### 2.1. Composition du parc de logements

#### a. Évolution de la taille des ménages



En 40 ans, la taille des ménages est passée de 3,52 à 2,36 personnes par logements.

#### b. Evolution de la composition du parc de logements

Évolution du nombre de logements par catégorie			
	1990	1999	2007
<b>Ensemble</b>	127	149	170
<b>Résidences principales</b>	84	104	127
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	34	33	37
<b>Logements vacants</b>	9	12	6

On note les évolutions suivantes :

L'augmentation du parc est égale à celle des résidences principales : +43, ce qui confirme la vocation résidentielle de la commune.

La diminution du nombre des logements vacants (-3) est compensée par l'augmentation du parc des résidences secondaires et logements occasionnels (+3) qui représentent 22% du parc, ce qui correspond à la vocation touristique du parc du Pilat.

Catégories et types de logements				
	2007	%	1999	%
<b>Maisons</b>	154	90,3	136	91,3
<b>Appartements</b>	15	9,1	2	1,3

La quasi-totalité du parc est constitué de maisons individuelles.

#### c. L'âge du parc des résidences principales

Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement
--

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2005</b>	119	100,0
<b>Avant 1949</b>	76	63,7
<b>De 1949 à 1974</b>	7	5,6
<b>De 1975 à 1989</b>	13	11,3
<b>De 1990 à 2004</b>	23	19,3

Depuis 2005, 6 nouvelles résidences principales ont été réalisées. Aujourd'hui les logements construits avant 1949 représentent 61% habitations on été construites

#### **d. Répartition des résidences principales par type et statut d'occupation**

Le statut d'occupation majoritaire est la propriété du logement individuel.

Cependant le statut de locataire est relativement bien représenté avec plus de 17% des résidences principales. L'absence de logements HLM n'implique pas l'absence de locatifs socialement abordables.

Résidences principales selon le statut d'occupation						
	2007				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	127	100,0	300	20	104	100,0
<b>Propriétaire</b>	91	71,4	236	22	70	67,3
<b>Locataire</b>	22	17,3	40	6	19	18,3
<b>Locataire HLM</b>	0	0,0	0	///	0	0,0
<b>Logé gratuitement</b>	14	11,3	24	29	15	14,4

#### **e. Niveau de confort des résidences principales**

Le pourcentage des logements sans confort a notablement baissé depuis 1999, ce qui montre un bon niveau de restauration et de réhabilitation du parc de logements anciens.

Confort des résidences principales				
	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	127	100,0	104	100,0
<b>Salle de bain avec baignoire ou douche</b>	120	94,0	84	80,8

Confort des résidences principales				
	2007	%	1999	%
<b>Chauffage central collectif</b>	4	3,0	0	0,0
<b>Chauffage central individuel</b>	61	48,1	55	52,9
<b>Chauffage individuel "tout électrique"</b>	11	8,3	10	9,6

## **2.2. Le rythme de construction**

Le rythme d'urbanisation sur la période 1970-1988 est de l'ordre d'une construction par an. L'urbanisation récente, depuis 1999 est plus élevée avec 2 constructions par an. 42 constructions ont été réalisées sur la période 1970-2004 dont 12 rénovations et 30 logements neufs.

Depuis 2005, 6 nouvelles résidences principales ont été réalisées.

La consommation foncière est estimée à 1200m<sup>2</sup>/logement neuf.

## **3. POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES**

### **3.1. La population active**

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2007	1999
<b>Ensemble</b>	199	164
<b>Actifs en %</b>	76,0	74,4
<b>dont</b>		
<b>actifs ayant un emploi en %</b>	69,2	68,9
<b>chômeurs en %</b>	6,7	5,5
<b>Inactifs en %</b>	24,0	25,6
<b>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</b>	8,7	9,1
<b>retraités ou préretraités en %</b>	11,5	9,1
<b>autres inactifs en %</b>	3,8	7,3

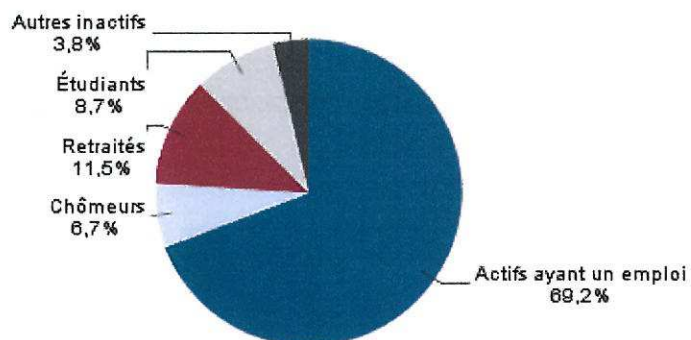
En 1999, la population active était de 113 personnes avec un taux d'activité global de 47.7%

En 2007, la population active était de 151 personnes avec un taux d'activité global de 50.3%.

Cette progression s'accompagne d'une légère augmentation de la part prise par les retraités et les chômeurs.

La situation rurale de Colombier et la quasi absence d'activités économiques autres qu'agricole constituent un obstacle pour les actifs dont la mobilité s'est accrue dans de bonnes proportions.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007 :



Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans		
	2007	1999
<b>Nombre de chômeurs</b>	13	9
<b>Taux de chômage en %</b>	8,9	7,4
<b>Taux de chômage des hommes en %</b>	7,1	7,4
<b>Taux de chômage des femmes en %</b>	10,8	7,4
<b>Part des femmes parmi les chômeurs en %</b>	57,1	44,4

Entre 1999 et 2007 l'augmentation du taux de chômage a surtout pesé sur les femmes.

### 3.2. La mobilité des actifs

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone				
	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	139	100,0	113	100,0
<b>Travaillent :</b>				
<b>dans la commune de résidence</b>	27	19,4	48	42,5
<b>dans une commune autre que la commune de résidence</b>	112	80,6	65	57,5
<b>située dans le département de résidence</b>	58	42,0	41	36,3
<b>située dans un autre département de la région de résidence</b>	48	34,5	23	20,4
<b>située dans une autre région en France métropolitaine</b>	6	4,1	1	0,9
<b>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</b>	0	0,0	0	0,0

En 1975, les migrations domiciles-travail concernait seulement 27.3% de la population active ayant un emploi en dehors de la commune.

En 1999, ces migrations concernaient 57.5% des actifs ayant un emploi.

En 2007, ces migrations concernent désormais 80% des actifs ayant un emploi.

Si la commune a une vocation agricole qui reste prépondérante pour l'utilisation du sol, sa fonction résidentielle est affirmée puisque plus de 80% des actifs travaillent en dehors de ses limites. Les migrations s'effectuent vers les pôles urbains de Saint-Etienne et Annonay.

En l'absence de transport en commun adaptés, ces migrations s'effectuent surtout en voitures particulière, ce qui implique un fort taux de motorisation des ménages.

Équipement automobile des ménages				
	2007	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	127	100,0	104	100,0
<b>Au moins un emplacement réservé au stationnement</b>	87	68,4	37	35,6
<b>Au moins une voiture</b>	113	88,7	89	85,6
<b>- 1 voiture</b>	49	38,4	42	40,4
<b>- 2 voitures ou plus</b>	64	50,4	47	45,2

### **3.3. Nature des activités non agricole sur la commune**

#### **a. Commerces et services**

Le bourg accueille :

- un restaurant-bar,
- un hôtel-restaurant + dépôt de pain,
- un bar avec une licence 4.
- 2 auberges : l'auberge de Saint Sabin avec gîte d'étape et l'auberge de Vernolon.

Il n'y a pas de commerçants ambulants.

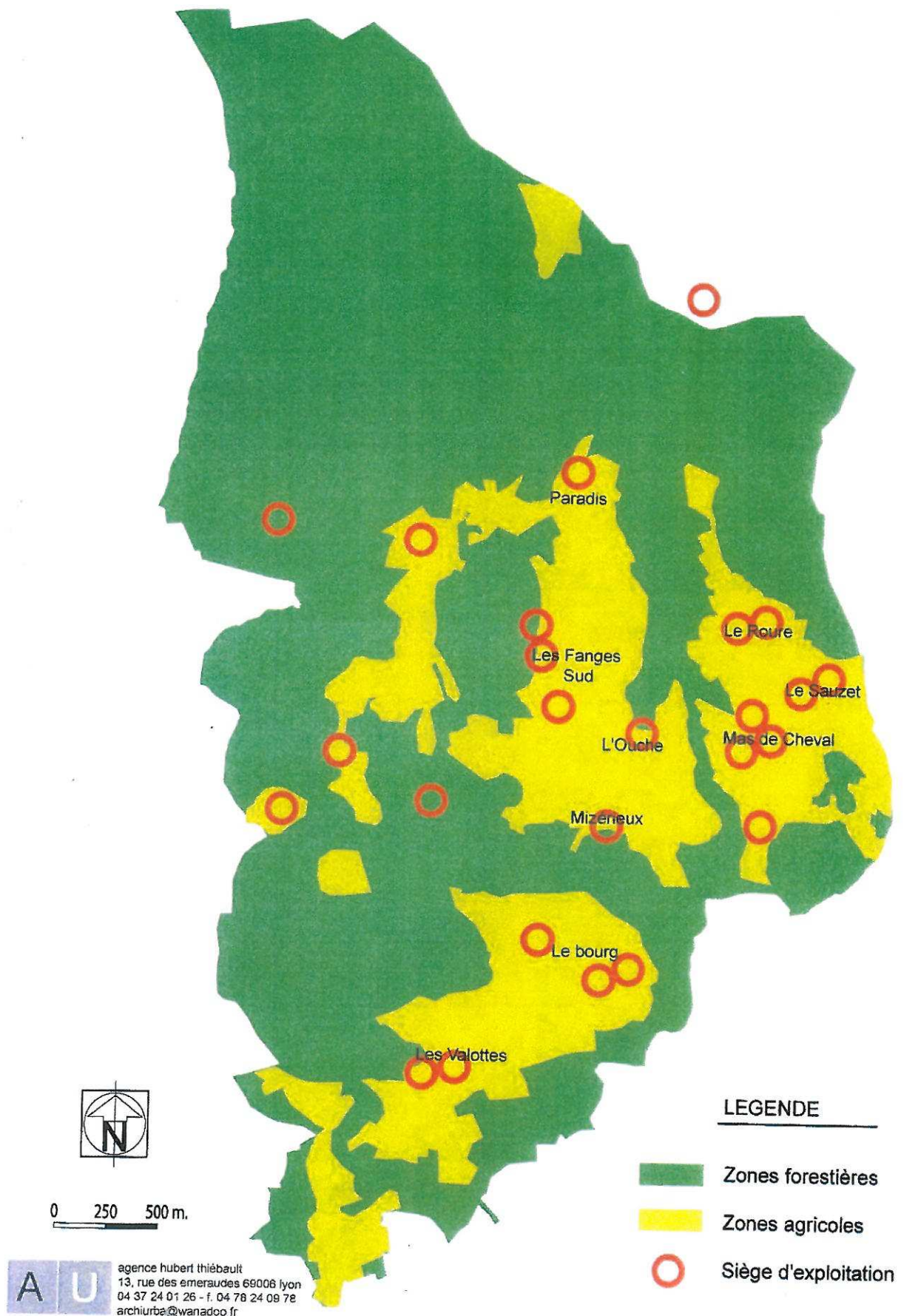
On constate une forte évasion de la consommation en direction de Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, Annonay, Saint-Etienne.

#### **b. Artisanat - carrière**

Colombier n'a pas d'artisanat sur son territoire et n'a pas de projet pour l'implantation d'activités.

La carrière Delmonico Dorel concerne une partie du territoire de Colombier. Elle produit des matériaux granitiques, enrochements et des granulats concassés.

### 3.4. Les activités agricoles et forestières



### a. l'agriculture

En 2004, la commune compte 28 sièges d'exploitation agricole (contre une cinquantaine en 1979) qui exploitent une superficie agricole d'environ 630 ha. Les superficies exploitées sont de l'ordre de 20-25 hectares par ferme. La surface agricole utilisée est assez faible - 31% de la surface communale – en raison du relief et des boisements.

En cas d'arrêt de l'activité par l'exploitant, la reprise de l'exploitation n'est pas toujours assurée. En revanche les terres sont pour la plupart reprises et la surface agricole utilisée reste stable.

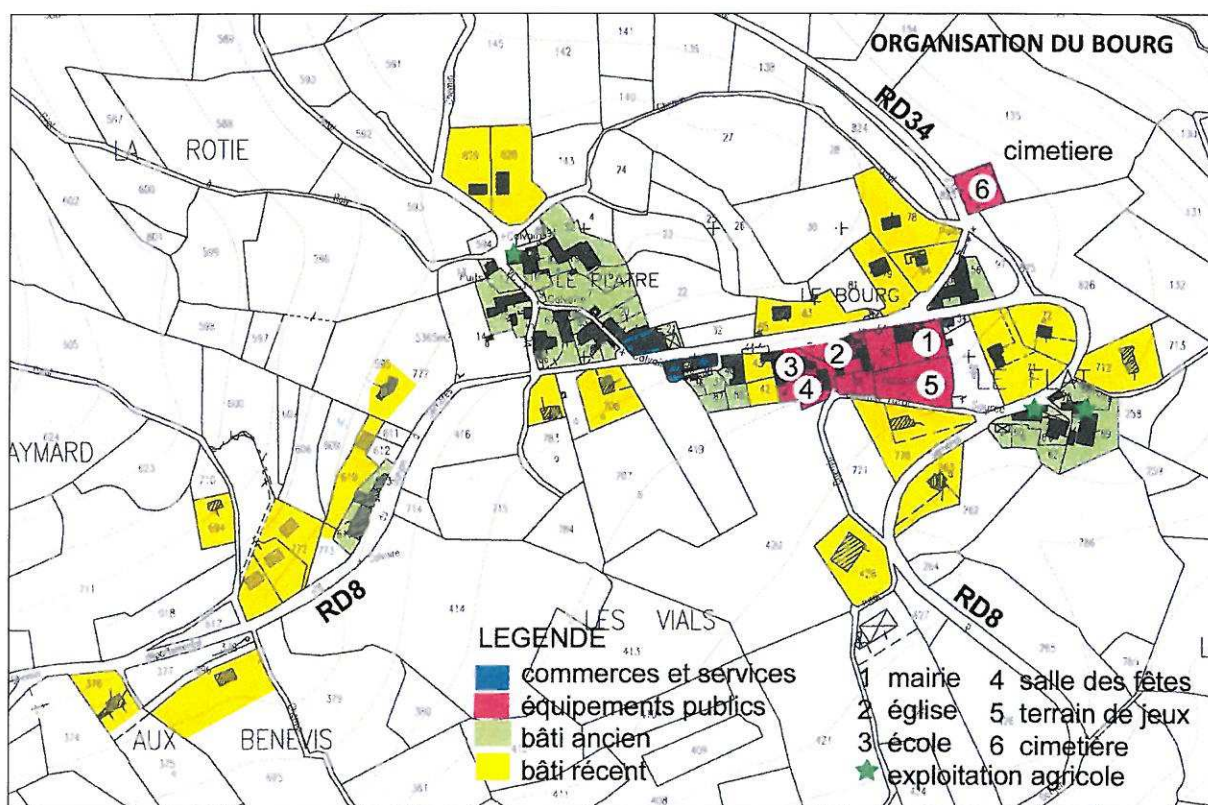
La pyramide des âges des exploitants est favorable. Les productions s'orientent essentiellement vers la production laitière et l'élevage bovin ou plus spécialisé comme la production de poulets.

### b. l'activité forestière

Il n'y a pas de scierie – menuiserie sur la commune. Toutefois la sylviculture constitue une activité qui contribue à la gestion du territoire en raison de l'importance des surfaces boisées. Dans ce cadre, la commune prévoit l'aménagement d'une piste forestière empruntant le réseau de chemin ruraux contournant le bourg par le nord.

## 4. LE BATI ET LES EQUIPEMENTS

### 4.1. L'organisation du bourg



## 4.2. Les hameaux et les écarts

Les hameaux principaux, Paradis, Martinol, l'Ouche et les Valottes sont constitués d'un groupement de fermes comprenant des bâtiments principaux et une multitude de bâtiments annexes dont certains peuvent faire l'objet d'aménagement.

Les écarts peuvent être des fermes isolées ou plus ou moins regroupées ( Vernollon, Mamey, Moulin Méa, le Crozet...) .

Quelques habitations récentes ont été réalisées dans ces secteurs, souvent liées aux exploitations agricoles.



Paradis



Mizérieux



l'Ouche



Martinol

### **4.3. Les équipements publics et services**

Le bourg s'est développé sur un promontoire dans l'axe de la RD 8 au droit du croisement avec la RD34. La morphologie du village est celle d'un village-rue orienté est-ouest.

Le village est en belvédère vers le Sud et la vallée du Ternay.

Il est aussi en vitrine et se perçoit rapidement depuis la RD n°8. Ce site avec l'église forme un point d'appel visuel dans le paysage communal.

Le bourg est groupé avec une centralité d'équipement en partie Est du bourg (Eglise, Mairie, Ecole, terrain de jeux) et une centralité Ouest de nature commerciale (bar, restaurant) à l'échelle du piéton.

Le bâti est organisé le long de la départementale en ordre semi-continu alternant constructions anciennes et récentes.

Le bourg a accueilli l'essentiel des constructions récentes. Plus d'un tiers de la population est concentré sur le bourg soit environ 100 habitants. Le reste de la population est répartie sur les nombreux hameaux et dans les écarts. Les principaux hameaux (Mizérieux, Sauzet, Mas de Cheval, Girodet...) rassemblent déjà 120 habitants.

L'habitat en construction nouvelle est exclusivement de type pavillonnaire.

Le bourg compte quelques maisons de village en alignement sur la voie publique confortant la centralité et la densité du centre bourg. Les hameaux généralement localisés à proximité des principaux axes de communications comptent de nombreuses fermes en activité ou transformées en simple logement et présentent un habitat groupé. La commune compte également de l'habitat diffus.

La commune compte quelques équipements implantés au sein du bourg avec pour principal axe structurant la RD8. Les équipements publics à l'est (Mairie, école, terrain de jeux, la salle des fêtes, l'église) et des activités commerciales dans le prolongement côté Ouest (bar, restaurant, hôtel).

<b>Nature des équipements</b>	<b>Situation actuelle</b>
Mairie	Rénovée en 2000.
Ecole maternelle et primaire	Ecole privée. 40 enfants sur 2 classes de la maternelle au CM2. Cantine Maternelle construite en 1993 1 classe aménagée en 2002.
Terrain de loisirs	2000m <sup>2</sup> aménagés en 2004.
Salle pour la vie associative	Salle privée. Jauge de 80 personnes sous-dimensionnée pour certaines manifestations. Accès enclavé.
Cimetière	Saturé. Possibilité d'extension coté est.
Logements communaux	3 logements locatifs aménagés dans l'ancien presbytère gérés par la commune.



La RD 8 sert d'axe principal de structuration du village.  
L'église est au centre de gravité du bourg et constitue un point d'appel dans le paysage urbain.

La Mairie est bien placée, au centre du village, le long de la RD8. Elle accueille, en plus des locaux du secrétariat et de la salle du conseil municipal, 3 logements locatifs. Un parking assure une bonne desserte.



Un terrain de loisirs à usages polyvalents (pétanque, jeux, kermesse, animations) est en cours de réalisation en contrebas et à l'interface de l'école, de la Mairie et de l'Eglise.

L'épicerie et l'hôtel-restaurant constituent un pôle d'attraction et de services au sein du village et en frange de la RD8.



## **4.4. Les équipements d'infrastructure**

### **a. L'alimentation en eau potable**

Il existe 3 captages pour l'alimentation en eau potable de la commune. Les sources se situent sur le versant dominant les hameaux de Vernollon et La Loge. Les 3 sources sont captées dans la nappe du complexe arène-éboulis qui recouvre la butte boisée à l'Est :

- Vernolon 544 (date de DUP : 16/11/1987)
- Vernolon 543 (date de DUP : 16/11/1987)
- Vernolon Rochette Colombier (date de DUP : 16/11/1987)

Elles satisfont aux besoins de la commune sachant que quelques constructions isolées sur le flanc ouest du territoire communal disposent de ressources privées (puits - sources) pour leur desserte en eau potable.

Ces captages présentent des périmètres de protection immédiats et rapprochés qui s'étendent en amont sur un demi-cercle d'environ 20 mètres de diamètre.

Les périmètres de protection concernent aussi :

- la prise d'eau du Ternay (date de DUP : 30/10/1985)
- la prise d'eau du Riotet
- le barrage d'Annonay (date de DUP : 26/08/1993)

qui alimentent en eau les communes de Saint-Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental et Annonay.

### **b. L'assainissement**

#### ***Assainissement collectif :***

Il existe un système d'assainissement collectif dans le bourg constitué d'un réseau séparatif d'une longueur totale d'environ 2000m.

Les effluents du bourg rejoignent une fosse toutes eaux, suivies d'un filtre à sable. L'épuration a été installée en 1997 et traite 100 équivalents-habitants.

Un déversoir d'orage est implanté en entrée de station. Le rejet s'effectue dans un bief qui rejoint quelques dizaines de mètres plus bas le cours d'eau du Ternay.

#### ***Assainissement individuel :***

Le reste des habitations est un assainissement individuel plus ou moins adapté. On estime à 109 habitations fonctionnant en assainissement autonome sur l'ensemble du territoire communal.

Il convient de noter que la commune de Colombier a fait étudier par un bureau spécialisé un schéma directeur d'assainissement dont les dispositions devront être en cohérence avec les propositions de la carte communale.

### **c. Les voiries**

Le territoire de Colombier bénéficie de la présence de 4 routes départementales, qui structurent la desserte locale :

> La RD n°8 est le principal accès à Colombier par le sud (Saint-Julien-Molin-Molette) et traverse le village de Colombier vers l'ouest avant de prendre la direction du Pilat vers le nord-ouest.

> Les RD n°34 et 34-1 constituent l'épine dorsale du territoire communal depuis le bourg pour desservir une large partie nord-est du territoire (RD n°34) avec les hameaux de Mizérieux, L'Ouche, Mas de Cheval et une large partie nord (RD n°34-1) avec les hameaux des Fanges Sud et de Paradis. La RD n°34-1 rejoint au nord la RD n° 63.

> La RD n°63 traverse la partie Nord du territoire communal et permet de prendre les directions de Pelussin à l'est et du Bessat à l'ouest.

Le réseau départemental est complété par les voies communales et un ensemble de chemins ruraux. Les principaux chemins desservant des habitations sont enrobés.

## **5. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Le territoire communal est affecté par les servitudes d'utilité publique suivantes :

- A1 : Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception.

## CHAPITRE III. LES CHOIX D'AMENAGEMENT

### **1. LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC**

Le diagnostic met en évidence les atouts et les faiblesses de la commune.

#### **1.1. Les atouts**

Des sites, des paysages et un environnement de qualité : COLOMBIER bénéficie d'un contexte général attractif grâce à la qualité de ses paysages et de son cadre de vie.

La situation démographique favorable : la croissance permet un rajeunissement de sa structure démographique avec un indice de jeunesse en hausse et un solde naturel positif.

L'école : l'existence d'une école sur la commune est un atout pour l'accueil ou le maintien de jeunes couples sur place. Avec le terrain de jeux, c'est également un élément de vie et de dynamisme pour le bourg.

Des disponibilités foncières et des prix attractifs : la commune possède quelques sites de qualité propices à l'urbanisation, notamment autour du bourg et susceptibles de répondre à l'attractivité résidentielle du secteur qui est en hausse.

Un niveau d'équipement correct du bourg en réseaux avec la réalisation récente de l'extension du réseau d'assainissement collectif.

#### **1.2. Les faiblesses ou éléments défavorables**

Le relatif isolement de la commune: la commune de COLOMBIER, située en retrait des grandes voies de circulation, pâtie d'une accessibilité qui sans être très difficile, exige des temps de parcours élevés.

Une dépendance économique de l'extérieur: hormis le secteur agricole qui gère bien le territoire et constitue un pôle économique non négligeable, COLOMBIER et sa population active dépendent très largement de l'extérieur, avec un important taux de migration domicile-travail.

Un niveau de service faible: comme pour le domaine économique, la population de la commune dépend très largement des pôles urbains voisins en matière de services et de commerces dans un contexte de quasi absence de transports en commun (hormis les transports scolaires)

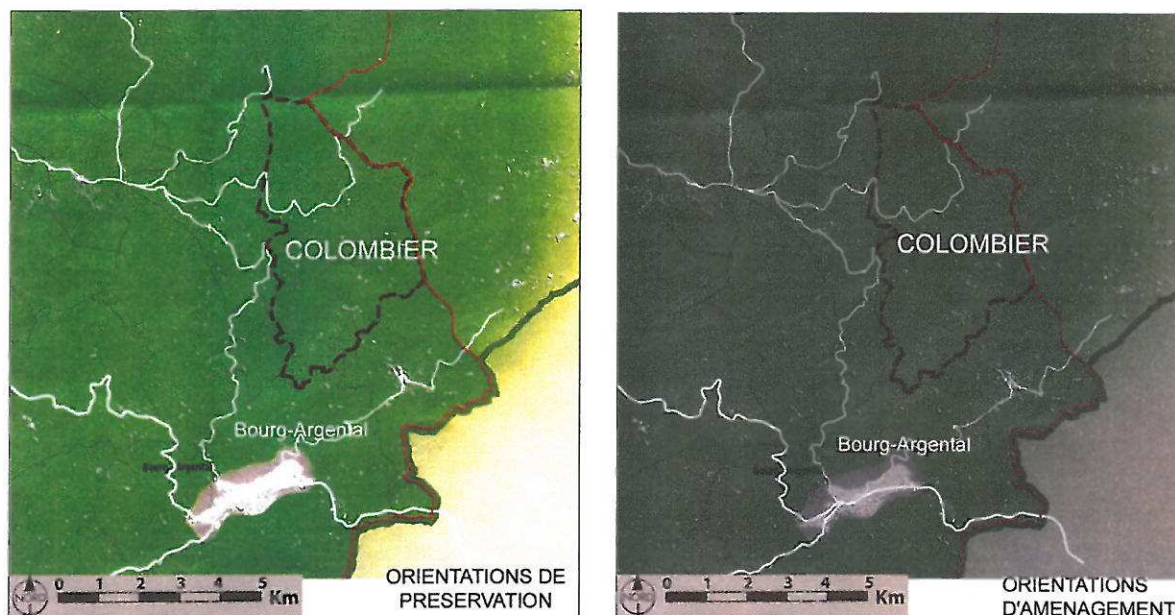
L'ancienneté du parc immobilier: cette situation pose un problème d'image pour la commune, mais aussi celui de l'inadéquation entre la demande et l'offre.

Des risques de mitage du territoire et d'altération des sites par l'urbanisation diffuse : les paysages, en particulier aux abords du bourg et des hameaux sont très sensibles, avec des visions frontales. Une urbanisation mal maîtrisée peut remettre en cause les qualités même de COLOMBIER ou constituer des gênes irrémédiables pour le secteur agricole (enclavement des fermes), d'où une vigilance nécessaire dans ce domaine.

## **2. LES CONTRAINTES D'URBANISATION**

Le diagnostic met en évidence certaines contraintes à l'urbanisation. Elles proviennent soit des caractéristiques spécifiques du site, soit des contraintes supracommunales qui s'imposent à la commune.

### **2.1. La compatibilité avec le SCOT et le PLH**



#### **a. Orientations de préservation**

Le SCOT classe tout le territoire communal en cœur vert, zones rurales actives et dynamiques, dans lesquelles il faut protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers. Le territoire communal ne présente aucune liaison verte à préserver pour la diversité ni de coulée verte le long des cours d'eau à préserver et à valoriser (au titre de SCOT).

#### **b. Orientations d'aménagement**

Le SCOT ne détermine pas de tissu aggloméré existant ni d'enveloppe potentiellement urbanisable.

#### **c. Le cadrage quantitatif en logements**

Le nombre de logements que la commune pourra autoriser à construire dans la période 2011-2020 est issu du point de stabilité d'une part et de l'ambition démographique d'autre part.

Le point de stabilité correspond aux logements liés à la désaffectation du parc de logements existant et à la décohabitation des ménages actuels, c'est-à-dire des logements à créer pour le maintien du niveau de population actuelle. Pour Colombier le point de stabilité est estimé à 15 logements.

L'ambition démographique : Les directives du SCOT indiquent que les logements correspondant à l'ambition démographique de la commune sont liés à la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat élaboré par la Communauté de communes des Monts du Pilat. Ce document est en

cours d'élaboration et une première phase de diagnostic a été validé en 2008. Le document d'orientations et le plan d'actions sont en cours de finalisation avec les élus et les partenaires, pour un PLH rendu exécutoire prévu pour 2012.

Quantitativement, l'objectif du PLH, conformément aux directives du SCOT, est de produire une offre diversifiée de 92 logements par an, soit 552 logements sur 6 ans, à répartir entre les deux centralités Bourg-Argental (centralité intermédiaire) et Saint-Genest-Malifaux (centralité locale) à hauteur de 90% du nombre de logements et 10% pour les 14 autres communes.

Dans les cœurs verts, la constructibilité est possible sous 3 conditions

- l'extension doit se faire en priorité au bourg et en continuité du bâti aggloméré existant. Les constructions nouvelles dans les hameaux doivent être justifiées par les besoins des populations résidentes ou de l'économie locale
- l'extension de l'urbanisation doit être limitée à +10% par rapport à l'espace urbanisé existant
- la densité minimale attendue est de 15 logements / ha

## **2.2. Les périmètres d'éloignement**

La cohabitation entre l'habitat et certaines activités ou certains équipements peut être à l'origine de troubles de voisinage et d'insécurité sanitaire. Pour y remédier, le fonctionnement de ces installations est encadré par la réglementation qui met en place des périmètres d'éloignement.

A Colombier, ces périmètres existent autour des bâtiments agricoles et de la station d'épuration du bourg.

### **a. Les périmètres agricoles**

Dans le Bourg et les hameaux, il existe à proximité des secteurs d'habitat plusieurs exploitations d'élevage de bovins soumises, en fonction de leur importance actuelle, au règlement sanitaire départemental ou à la législation des installations classées.

Selon le nombre d'animaux abrités et les techniques d'élevage, les installations génèrent un périmètre de protection de 50 ou 100m. Cependant, pour préserver les capacités des exploitations à se moderniser et se développer et leur permettre le cas échéant de se soumettre à de nouvelles normes, la Chambre d'Agriculture préconise de respecter un périmètre de 100m autour des bâtiments des exploitations.

Cette précaution est en accord avec l'objectif de la commune d'offrir aux agriculteurs les conditions nécessaires à la pérennisation de leur activité.

### **b. Le périmètres lié à la station d'épuration**

Selon le Règlement Sanitaire Départemental, la station d'épuration implique la mise en place d'un périmètre de protection de 100m à l'intérieur duquel aucun bâtiment nouveau d'habitation ou d'activité ne peut être édifié. Ce périmètre doit être appliqué aux installations existantes et futures.

### **2.3. L'assainissement**

Le bourg est équipé d'un système d'assainissement collectif dont la capacité résiduelle est suffisante pour prendre en charge les effluents de nouvelles constructions.

Il n'existe pas d'autre système d'assainissement collectif sur le territoire communal. En conséquence toute création de logement, par construction neuve ou aménagement de bâti existant implique la création d'un dispositif d'assainissement non collectif adapté aux conditions définies dans le Schéma Directeur d'Assainissement approuvé.

### **2.4. Les contraintes de paysage**

Le développement de l'urbanisation ne doit pas s'effectuer au dépend des paysages naturels. Les nouvelles constructions devront être implantées de manière à assurer la continuité avec la silhouette villageoise et en la respectant.

Pour limiter l'impact du bâti épars (mitage), l'urbanisation nouvelle doit se situer en continuité avec les secteurs de bâti aggloméré. Les secteurs constructibles doivent permettre d'articuler les constructions récentes et futures avec le bâti ancien.

Les limites des zones constructibles doivent correspondre dans la mesure du possible à des limites déjà inscrites dans le paysage : haie, chemins, utilisation du sol, dénivelé...)

### **2.5. Les servitudes d'utilité publique**

La commune de Colombier est affectée de 5 servitudes d'utilité publique (voir § 5 du chapitre II) que la carte communale doit prendre en compte. Ces servitudes sont susceptibles de générer des périmètres où les constructions sont interdites ou soumises à prescriptions spéciales.

## **3. LE PROJET COMMUNAL**

### **3.1. Les objectifs de développement**

#### **a. Le principe : renforcer la centralité et l'attractivité du bourg**

La carte communale confirme l'option antérieure de renforcer le bourg. Le parti de la centralité permet aux nouveaux habitants de s'implanter à proximité des bâtiments publics et des services, ce qui facilite l'intégration des nouvelles familles.

Ainsi le village jouera un rôle fédérateur pour l'ensemble de la population communale, autour des équipements école, mairie, commerces et espaces publics. Pour cela, l'urbanisation des terrains vacants à l'intérieur du bourg représente des opportunités à saisir.

La carte communale prévoit une capacité d'accueil de l'ordre de 16 à 18 logements en construction nouvelle dont 13 à 14 au bourg et 3 à 4 à Mizérieux.

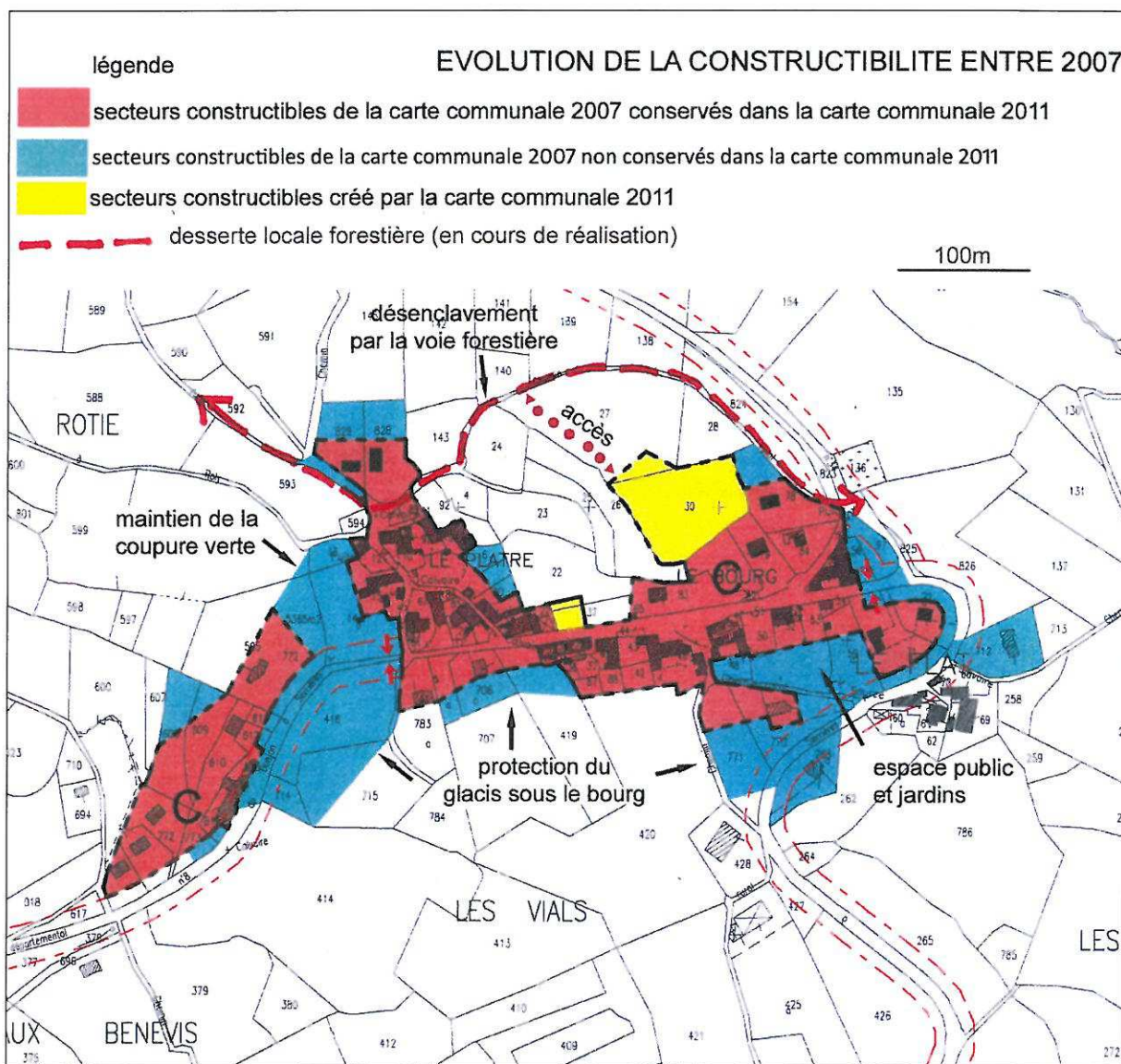
## b. Le projet : le périmètre de la zone constructible

L'urbanisation en continuité de l'existant sera favorisée en privilégiant l'urbanisation « en épaisseur » des secteurs constructibles.

La commune entend saisir l'opportunité de la création de la voie forestière pour désenclaver le secteur du Plâtre. Actuellement ce secteur n'est accessible que par une voie très étroite et pentue, ce qui pose des problèmes de sécurité, notamment en hiver (neige et verglas).

La réalisation de la voie forestière permet d'envisager une extension de l'urbanisation en épaisseur vers le nord du bourg.

Par rapport à la carte communale 2007, ce projet recentre la zone d'extension du bourg qui s'étirait le long de la RD8 et en partie sud.



Les secteurs C du bourg couvrent 5,94 hectares contre 9,36 hectares dans la carte communale précédente. La capacité d'accueil est évaluée à 13 à 14 logements individuels ou groupés en construction nouvelle, dans les parcelles vacantes en interstice dans le bourg actuel et dans l'extension au nord.

### c. La limitation de l'extension du hameau de Mizerieux

L'évolution du zonage de Mizerieux s'appuie sur le constat suivant :

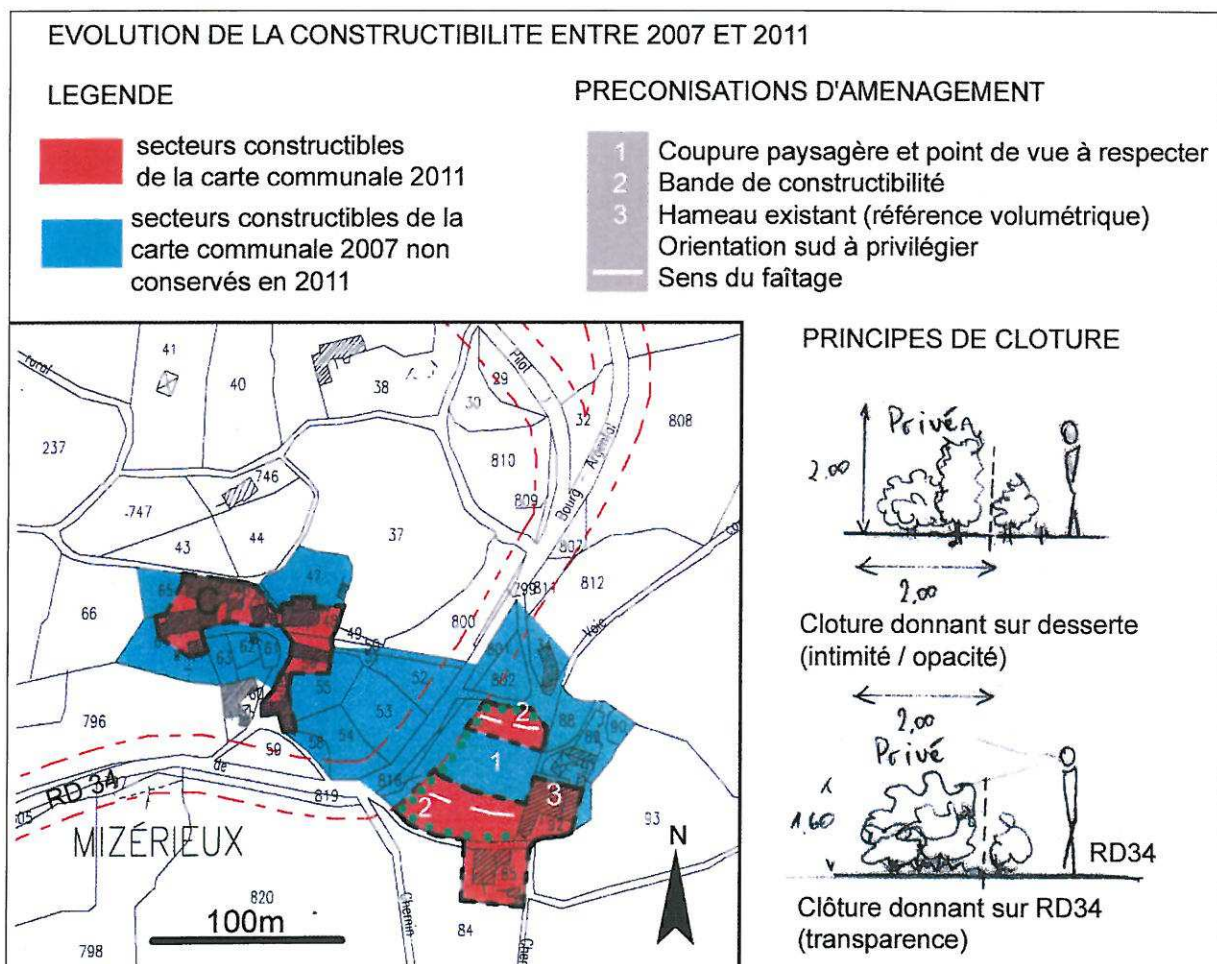
- le hameau dans sa partie ouest est difficile d'accès puisque desservi par une voie publique étroite. Il n'est donc pas souhaitable de laisser s'implanter de nouvelles constructions en frange du hameau.

Les terrains situés entre le hameau partie ouest et la route sont difficiles à desservir et à valoriser compte tenu de l'enclavement des certaines parcelles et des contraintes de marges de recul par rapport à la voirie départementale. De plus, ces terrains occupés par des cultures et des jardins participent du paysage et de la mise en valeur de l'architecture traditionnelle du hameau.

Coté est, de l'autre coté de la route départementale, le secteur constructible prévue par la carte communale 2007 est réduit en surface et scindé en deux parties de manière à ménager une trouée paysagère avec vue vers la vallée.

Les préconisations d'aménagement devront être mises en œuvre pour contribuer à l'insertion des constructions dans le site.

La surface totale des secteurs constructibles est de 0.71 hectares contre 2,20 hectares dans la carte communale 2007. La capacité d'accueil attendue est de 3 à 4 logements pour 0,23 hectares de terrain disponible.



Une étude a été menée en 2011 sur les parcelles vacantes constructibles qui a conclut à la faisabilité de l'assainissement autonome et en a définit les conditions techniques.

## **3.2. Les objectifs de protection**

Les objectifs de protection du projet communal concernent l'identité des hameaux, les activités agricoles, le paysage et les milieux naturels.

### **a. Conserver l'identité des hameaux**

A l'exception du hameau de Miserieux, il n'est pas attendu de nouvelles constructions dans les hameaux de Girodet, l'Ouche et Martinol. Les périmètres de secteurs constructibles C existaient dans la carte communale 2007 et ne sont pas modifiés dans la nouvelle carte.

Compte tenu des périmètres resserrés autour du bâti existant, il ne présente pas de possibilités d'implantation de nouvelle construction à l'écart des constructions existantes. La construction d'annexes aux habitations est autorisée.

### **b. Préserver les terrains agricoles et le devenir des exploitations**

En dehors des secteurs C, le bâti existant pourra faire l'objet d'aménagement, notamment en logement, dans la limite du respect des périmètres générés par les installations agricoles.

Les terrains dont la constructibilité pourrait fragiliser une exploitation en réduisant la surface de terrains de production ou en limitant les possibilités d'évolution devront rester en secteur naturel.

### **c. Valoriser le paysage et protéger les milieux naturels**

Les secteurs constructibles sont définis de manière à éviter les implantations en écart constituant le mitage des espaces agricoles et naturels et à conserver la perception de la silhouette villageoise et celle des hameaux et leur caractère compact.

## CHAPITRE 4. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Les incidences de la carte communale sur l'environnement sont faibles. L'urbanisation nouvelle est limitée pour l'habitat aux abords immédiats du bourg et du hameau de Mizerieux. Les surfaces dédiées à l'urbanisation sont en retrait par rapport à la carte communale précédente de 2007 de près de 40%.

Ainsi la carte communale protège donc la quasi-totalité des espaces naturels et agricoles du territoire communal. Les incidences possibles de la mise en œuvre de la carte communale relèvent des domaines suivants :

### **a. La protection de l'activité agricole**

Les secteurs ouverts à l'urbanisation sont regroupés autour de secteurs déjà bâtis. Ils ne constituent pas de mitage de l'espace agricole. Les périmètres de protection agricoles sont respectés et les exploitations du bourg conservent des possibilités d'évolution au delà des périmètres de réciprocité actuels en direction des secteurs agricoles.

La situation et l'étendue des secteurs constructibles impliquent un faible impact sur la production et l'organisation des exploitations agricoles de la commune. Au bourg, pour minimiser cet impact la commune s'est engagée à acquérir une parcelle agricole de 1.31ha qui sera louée à l'exploitant de la parcelle 30 en compensation.

### **b. La qualité des eaux superficielles**

La contrainte de branchement au réseau collectif d'assainissement a été prise en compte dans la définition des secteurs ouverts à l'urbanisation autour du village.

Pour les logements créés en dehors du bourg, par constructions nouvelles à Mizérieux et aménagement du bâti existant ailleurs, le recours à l'assainissement non collectif implique la mise en œuvre de dispositifs adaptés selon les préconisations du schéma directeur d'assainissement.

La mise en œuvre de la carte communale implique une imperméabilisation du sol tout à fait limitée qui ne devrait pas modifier notablement le régime d'évacuation des eaux pluviales.

### **c. La protection des espaces naturels et des paysages**

#### Les espaces naturels

En définissant en secteurs naturels la quasi-totalité du territoire communal, le présent document, bien que succinct par rapport aux outils qu'offre un Plan local d'urbanisme, assure une certaine protection des espaces naturels, notamment les reliefs boisés et les fonds de vallons.

Les milieux naturels ne sont pas touchés par des implantations nouvelles, en particulier les sites remarquables des ZNIEFF de type 1 et de NATURA 2000. Il n'y a donc pas d'impacts attendus sur ces milieux protégés par ailleurs situés en amont et à plus de 2km du bourg et du hameau de Mizerieux.

#### Les paysages

La composition d'ensemble des différentes unités de paysage est inchangée par le projet de développement de la commune.